

ASSEMBLÉE 41^e SESSION

Montréal, 27 septembre – 7 octobre 2022

SÉANCES PLÉNIÈRES

Procès-verbaux



*Approuvé par l'Assemblée
et publié sous l'autorité du Secrétaire général*

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ASSEMBLÉE 41^e SESSION

Montréal, 27 septembre – 7 octobre 2022

SÉANCES PLÉNIÈRES

Procès-verbaux



*Approuvé par l'Assemblée
et publié sous l'autorité du Secrétaire général*

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE 999, boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec) H3C 5H7 Canada

Les formalités de commande et la liste complète des distributeurs officiels et des librairies depositaires sont affichées sur le site web de l'OACI (www.icao.int).

Quarante-et-unième session, 2022

Doc 10182, *Procès-verbaux des séances plénières*

Commande n° : 10182
ISBN 978-92-9275-073-2

© OACI 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale..

TABLE DES MATIÈRES

Page

Procès-verbal de la première séance, Mardi, 27 septembre 2022 à 11 heures	1
Ouverture de la session par le Président du Conseil	2
Allocution de Mme Valérie Plante, Mairesse de la ville de Montréal	6
Allocution de Mme Sylvie Barcelo, Sous-Ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec	7
Allocution de l'Honorable Mélanie Joly, Ministre des Affaires étrangères représentant le Gouvernement du Canada	9
Message vidéo préenregistré du Très Honorable Alok Sharma, Président de la 26 ^e session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	11
Présentation des <i>Certificats du Président du Conseil (CPC)</i> aux États récipiendaires	13
Adoption de l'ordre du jour	13
Institution des comités et des commissions	13
— Institution d'un Comité de vérification des pouvoirs, d'un Comité exécutif, d'un Comité de coordination et des Commissions technique, économique, juridique et administrative	13
Renvoi des points de l'ordre du jour aux comités et aux commissions	14
Élection des États membres qui seront représentés au Conseil	14
— Délai fixé pour la présentation des candidatures aux première et deuxième parties de l'élection au Conseil	14
— Nombre maximal d'États membres à élire dans chaque partie de l'élection du Conseil ...	14
Procès-verbal de la deuxième séance, mardi 27 septembre 2022 à 15 heures	15
Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner	15
— Rapport verbal provisoire du Comité de vérification des pouvoirs	15
Élection de la Présidente de l'Assemblée	16
Élection des quatre vice-présidents de l'Assemblée et des présidents des commissions	17
Déclarations des délégations des États membres	17
Procès-verbal de la troisième séance, mercredi 28 septembre 2022 à 9 h 30	19
Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner	19
— Approbation du rapport verbal du Comité exécutif sur le point 10 de l'ordre du jour	19
Déclarations des délégations des États membres	19
Procès-verbal de la quatrième séance, Samedi, 1^{er} octobre 2022 à 9 heures	21
Élection des États membres qui seront représentés au Conseil	21
— Première et deuxième parties de l'élection	21
— Délai fixé pour la présentation des candidatures à la troisième partie de l'élection	29

Procès-verbal de la cinquième séance , samedi 1 ^{er} octobre 2022 à 14 heures	31
Déclarations des délégations des États membres	31
Procès-verbal de la sixième séance , mardi, 4 octobre 2022 à 14 heures	33
Élection des États membres qui seront représentés au Conseil	33
— Troisième partie de l'élection	33
Déclarations des délégations des États membres	35
Procès-verbal de la septième séance , jeudi 6 octobre 2022 à 15 h 45	37
Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner	37
— Approbation du rapport de la Commission administrative sur la partie « Généralités » et sur les points 44 à 56 de l'ordre du jour	37
— Approbation du rapport de la Commission juridique sur la partie « Généralités » et sur les points 40 à 43 de l'ordre du jour.....	40
— Approbation des rapports de la Commission technique sur la partie « Généralités » et sur les points 29 à 33 de l'ordre du jour	41
Procès-verbal de la huitième séance , vendredi 7 octobre 2022 à 9 heures	43
Rapports des comités et commissions de l'Assemblée et suite à leur donner.....	43
— Approbation des rapports du Comité exécutif pour la partie « Généralités » et sur les points 11, 12, 14 à 25 et 27 de l'ordre du jour	43
Procès-verbal de la neuvième séance , vendredi 7 octobre 2022 à 12h30	53
Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner	53
— Approbation des rapports de la Commission économique sur la partie « Généralités » et sur les points 34 à 39 de l'ordre du jour.....	53
— Approbation du rapport final du Comité de vérification des pouvoirs	55
— Approbation des rapports du Comité exécutif sur les points 13 et 26 de l'ordre du jour ...	55
— Approbation des rapports du Comité exécutif sur les points 28 de l'ordre du jour	57
Délégation au Président de l'Assemblée du pouvoir d'approuver les procès-verbaux de la Plénière ..	60
Discours de remerciements	60
Remarques finales du Secrétaire général	60
Remarques finales du Président du Conseil.....	61
Remarques finales de la Présidente de l'Assemblée.....	63

CALENDRIER DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Point	Septembre			Octobre					
	27 AM 1, 2, 3, 4, 5	27 PM 9, 6, 7, 8	28 AM 9, 8	1 AM 5	1 PM 8	4 PM 5, 8	6 PM 9	7 AM 9	7 PM 9
1. Ouverture de la session par le Président du Conseil	X								
Présentation des Certificats du Président du Conseil (CPC)	X								
2. Adoption de l'ordre du jour	X								
3. Institution de comités et de commissions	X								
4. Renvoi de questions aux comités et aux commissions	X								
5. Élection des États membres qui seront représentés au Conseil	X			X		X			
6. Élection de la Présidente de l'Assemblée		X							
7. Élection des quatre vice-présidents de l'Assemblée et des présidents des commissions		X							
8. Déclarations des États membres		X	X		X	X			
9. Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner - Comité de vérification des pouvoirs - Comité exécutif - Commission économique - Commission juridique - Commission administrative		X	X				X	X	X
Délégation à la Présidente de l'Assemblée du pouvoir d'approuver les procès-verbaux de la Plénière									X

Procès-verbal de la première séance

(Mardi, 27 septembre 2022, 11 heures)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 1 : Ouverture de la session par le Président du Conseil
 - Allocution de Mme Valérie Plante, Mairesse de la ville de Montréal
 - Allocution de Mme Sylvie Barcelo, Sous-Ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
 - Allocution de l'Honorable Mélanie Joly, Ministre des Affaires étrangères, représentant le Gouvernement du Canada
 - Message vidéo pré enregistré du Très Honorable Alok Sharma, Président de la 26^e Session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
2. Présentation des *Certificats du Président du Conseil* (CPC) aux États récipiendaires
3. Point 2 : Adoption de l'ordre du jour
4. Point 3 : Institution des comités et des commissions
 - Institution du Comité de vérification des pouvoirs, des Comités exécutif et de coordination et des Commissions technique, économique, juridique et administrative
5. Point 4 : Renvoi des points de l'ordre du jour aux comités et commissions
6. Point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil
 - Délai fixé pour la présentation des candidatures aux première et deuxième parties de l'élection du Conseil
 - Nombre maximum d'États membres à élire dans chaque partie de l'élection du Conseil

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Point 1 : Ouverture de la session par le Président du Conseil

1. Le Président du Conseil, M. Salvatore Sciacchitano, en sa qualité de Président par intérim de l'Assemblée, déclare ouverte la 41^{ème} session de l'Assemblée et prononce l'allocution suivante :

« C'est un grand honneur et un privilège pour moi de déclarer ouverte cette 41^e session de l'Assemblée de l'OACI.

« Au nom du Conseil de l'OACI et du Secrétaire général de l'OACI, Monsieur Juan Carlos Salazar, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nombreux honorables Ministres et délégués qui participent à cette Assemblée. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos trois distinguées invitées :

Mme Valérie Plante, Mairesse de Montréal ;

Mme Sylvie Barcelo, Vice-Ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec ; et

L'Honorable Mélanie Joly, Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement du Canada.

« J'ai également l'honneur de souhaiter la bienvenue ici aujourd'hui aux représentants d'organisations sœurs des Nations Unies, des commissions régionales de l'aviation, d'organisations de l'industrie aéronautique, d'organisations non-gouvernementales et de nombreuses autres organisations à travers le monde qui s'intéressent particulièrement à notre secteur. C'est un grand plaisir pour moi, pour le Conseil et le Secrétariat de l'OACI de vous voir si nombreux participer en personnes à ces assises, malgré l'occasion donnée, pour la toute première fois, de participer aussi virtuellement à une Assemblée de l'OACI.

« Depuis près de 120 ans, l'aviation incarne l'innovation et un intrépide esprit d'aventure.

« Et au cours de ses 78 ans d'histoire, l'OACI a joué un rôle fondamental dans la promotion de la sécurité, de la sûreté et du développement durable du transport aérien international qui, à son tour a été l'un des moteurs du développement social, économique et culturel des pays à travers le monde grâce à sa mobilité et à sa connectivité.

« Fidèles à notre mission, lorsque nous avons été confrontés comme communauté à la pandémie mondiale de la COVID-19, l'OACI a réagi avec une détermination et une fermeté inébranlable en soutenant le transport aérien international pour faire face au défi le plus coriace de son histoire afin d'assurer un redémarrage rapide et une reprise résiliente de ses activités. Tous et chacun de vous dans cette salle, connaissez parfaitement le rôle qu'a joué l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART).

« Trois phases distinctes d'orientations de la riposte et de la relance ont été initiées grâce à un cadre de concertation impliquant les gouvernements, l'industrie, les organismes régionaux d'aviation et des institutions sœurs des Nations Unies, telles que l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du tourisme.

« Les résultats obtenus à l'issue de ce processus, coordonnés et supervisés par le Secrétariat de l'OACI et mis en œuvre par ses sept bureaux régionaux, ont joué un rôle clé pour ramener le transport aérien presque à la pleine capacité que nous voyons aujourd'hui dans plusieurs régions.

« Il est donc d'une importance capitale à ce stade que nous continuions à être guidés par les nombreuses leçons apprises au cours des deux dernières années et demie et tirer parti des résultats de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19, qui sont contenus dans la Déclaration ministérielle adoptée par la Conférence.

« Cette idée doit sous-tendre les nombreuses décisions qui vont être prises concernant la résilience du transport aérien au cours des prochaines décennies. Ce n'est pas parce que l'épidémie que nous venons d'avoir est actuellement sur le déclin que nous pouvons nous permettre d'être complaisants au sujet du risque des épidémies futures.

« Le redémarrage de l'aviation a certes été brutal ces derniers mois, mais bon nombre de nos défis actuels sont, en fin de compte, dus au fait que la demande a été plus forte que prévu.

« Cela illustre le fait que la pandémie a eu peu d'impact à long terme sur le désir des populations du monde et du monde des affaires de voyager et de se connecter au niveau international. Nous voyons profiler à l'horizon plus de succès et plus de prospérité, à mesure que nous continuons de nous adapter et de reconnecter le monde. Fait encourageant, nos dernières analyses révèlent que la reprise du transport aérien se rapproche à grands pas des niveaux d'avant la pandémie.

« Il en ressort clairement que les résultats de la présente Assemblée seront d'une importance cruciale pour augmenter les efforts actuels, en plus de s'assurer que l'OACI elle-même est mieux positionnée pour jouer son rôle.

« Alors que nous poursuivons notre chemin après les affres de la COVID-19, nous pouvons tous nous féliciter du rôle clé qu'a joué l'aviation dans la manière dont le monde a riposté à la menace.

« À notre avis, le Conseil et le Secrétariat de l'OACI ont fait du mieux qu'ils ont pu pour s'assurer que les trois piliers de nos activités – établissement des normes, supervision et soutien à la mise en œuvre - continueront sans interruption, et que les Objectifs stratégiques de l'OACI seront poursuivis avec succès.

« Revenant sur la relance de l'aviation, nous devons reconnaître les efforts qui ont conduit à ce que les niveaux d'accidents et d'incidents restent stables tout au long du triennat passé. Il y a quelques mois, l'OACI a publié son dernier rapport sur la sécurité, qui indique que le taux d'accidents en 2021 est tombé juste en-deça de 2 accidents par million de départs.

« La coordination stratégique et le leadership ont certainement joué un rôle dans ce succès, mais en définitive, celui-ci est dû au savoir-faire et au professionnalisme de milliers d'hommes et de femmes dévoués, à l'adaptation du suivi de nos programmes d'audits de la sécurité et de la sûreté et, surtout, à la volonté profonde de toutes les parties prenantes de l'aviation de travailler comme une équipe cohérente et efficace.

« À mesure que les marchés du travail commencent à se stabiliser à travers le monde, et que les capacités des gouvernements et des exploitants se rétablissent, je n'ai aucun doute que le système retrouvera rapidement toute sa capacité et sa fonctionnalité.

« En même temps, un défi mondial encore plus urgent nécessite une réponse tout aussi forte et unifiée de l'aviation internationale.

« Je parle bien sûr du changement climatique et de la nécessité de réduire rapidement et d'éliminer totalement les émissions de CO₂ et des autres gaz à effet de serre produits par l'aviation commerciale et générale.

« Les parties prenantes de l'industrie ont déjà répondu à cet appel urgent en prenant un engagement concret visant à ce que les émissions nettes provenant du transport aérien soient de zéro d'ici l'an 2050.

« La présente session examinera l'adoption d'une pareille cible. Le Conseil a présenté une proposition claire qui traduit l'excellent compromis dégagé après la Réunion de haut niveau sur un objectif ambitieux à long terme pour l'aviation internationale, qui s'est tenue en juillet dernier.

« Je demande instamment à tous les États de se mettre ensemble et de convenir au cours de la présente session d'une cible d'émissions nette de zéro pour que l'industrie puisse poursuivre l'esprit d'innovation et d'aventure qui a caractérisé l'aviation au cours de sa longue histoire. Cela est nécessaire aujourd'hui plus que jamais si nous voulons atteindre cet objectif ambitieux, dans un cadre mondial juridique et politique harmonisé, qui soit à la fois coopératif et fiable.

« Comme ce fut le cas pour la sécurité, la sûreté et l'efficacité de l'aviation, l'OACI a réalisé des progrès significatifs dans le domaine de l'environnement au cours du triennat passé, malgré la pandémie et ses effets.

« Dans le cadre de ce travail, nous avons vu l'adoption très attendue des critères relatifs aux carburants d'aviation durables (SAF), qui feront partie de son cadre mondial de compensations.

« Toutefois, cette destination finale dépend encore des progrès distincts qui sont en train d'être faits pour parvenir à des approvisionnements suffisants d'énergie renouvelable et des nouvelles technologies de stockage permettant l'exploitation des gros avions.

« L'innovation dans ces domaines est cependant encore en cours d'accélération, et à un rythme remarquable et sans précédent.

« Je suis hautement confiant que nous aurons bientôt les technologies et les solutions dont nous avons besoin pour parvenir à une aviation de zéro émissions nettes et même plus tôt que les cibles de 2050 qui sont actuellement en discussion.

« Comme l'a souligné notre Réunion de haut niveau tenue récemment, qui a examiné l'objectif des émissions à long terme, les États doivent aussi reconnaître par le biais de leurs décisions ici que leur objectif ambitieux doit être appuyé par des moyens ambitieux pour sa mise en œuvre, y compris par le financement et les investissements requis.

« Les États membres et les parties prenantes doivent travailler ensemble sur un solide programme de renforcement des capacités pour les mesures de réduction de CO₂, en s'inspirant pleinement du programme ACT-SAF de l'OACI pour les carburants d'aviation durables.

« Une autre priorité est la nécessité de nous assurer que nous reconstruisons mieux l'aviation pour qu'elle soit plus résiliente aux crises futures.

« Cela suppose des objectifs clés de sûreté et de facilitation relatifs à une expérience entièrement digitalisée et sans contact pour le client, et des preuves sanitaires digitalisées qui soient mondialement interopérables.

« Des pays se sont rapprochés pour améliorer substantiellement les liens entre l'aviation civile et les autorités de la santé publique.

« Nous devons nous assurer que nous continuons d’entretenir cet élan.

« Il est également clair que dans un environnement d’aviation complexe qui évolue rapidement, on aura normalement besoin d’une OACI modernisée.

« À cet égard, je voudrais souligner le rôle immense joué par le Conseil pour effectuer des analyses pertinentes et prendre des décisions courageuses permettant d’avoir une organisation moderne. Permettez-moi aussi de reconnaître les efforts énormes du Secrétariat malgré des contraintes de travail imposées par la pandémie.

« Le Conseil et le Secrétaire général Salazar ont initié la transformation de cette institution afin qu’elle devienne plus efficace, plus légère et plus rentable.

« Les spécificités de cette vision transformatrice sont pleinement détaillées et formalisées dans le Plan d’activités 2023-2025 de l’OACI.

« En tant que concepteurs de normes internationales, nous jouons un rôle clé dans la mise en place de nouvelles technologies et pour orienter la collaboration et les cibles mondiales afin de réaliser des changements positifs dans l’aviation civile.

« On ne soulignera jamais assez l’importance clé du soutien à la mise en œuvre dans tout ce que nous avons accompli et tentons d’accomplir dans l’aviation mondiale.

« Depuis les iPacks que nous avons inaugurés durant la COVID-19, jusqu’à la réalisation de toutes les autres choses à venir, les principes contenus dans nos objectifs du programme *Aucun pays laissé de côté* doivent continuer d’assurer que tous les États avancent ensemble, et non pas seulement les plus aptes.

« Nous avons donc récemment pris des mesures essentielles pour rationaliser les programmes de coopération et d’assistance technique de l’OACI. Le résultat escompté est une approche de renforcement des capacités fondée sur les besoins, appuyée par une augmentation de la digitalisation, un processus décisionnel fondé sur les données, une intensification des partenariats, et de nouvelles approches de la manière de concevoir et de fournir l’assistance aux pays.

« Le travail supplémentaire fait par le Conseil et le Secrétariat a établi un fondement éthique plus solide pour cette organisation et un cadre complet de gestion des risques d’entreprise.

« Le Conseil a aussi réorganisé son approche des comités et de la gouvernance et a rendu l’ensemble de ses processus et méthodes de travail plus engageants, plus transparents et plus efficaces. Les réunions du Conseil sont maintenant accessibles en streaming sur ICAO-TV et les décisions du Conseil sont disponibles au public sur le site web de l’OACI.

« Dans le même esprit de transparence, je recommanderais que les réunions du Comité exécutif de la présente Assemblée soient ouvertes au public.

« *Mesdames et Messieurs,*

« Au cours du triennat passé, notre communauté aéronautique a été lourdement secouée par la tragédie du vol PS752. Nos pensées vont aux familles des victimes qui ont subi de terribles pertes. Cet accident a poussé les États membres à redoubler d’efforts pour renforcer la sécurité sur et autour des zones de conflit. À cet égard, je tiens à remercier le Canada pour son leadership dans le lancement et le soutien apporté à l’initiative « Safer Skies. »

« Enfin, comme je l'ai mentionné plus haut, le Conseil que vous avez élu il y a trois ans achèvera son mandat avec la présente Assemblée. Sans aucun doute, ce triennat aura été l'un des plus difficiles de l'histoire de l'OACI, un triennat qui a vu le Conseil tenir, à sa dernière session, des discussions difficiles et sans précédent sur les conséquences de la situation en Ukraine en lien avec l'aviation.

« Pour conclure, je tiens à remercier chaque Représentant au Conseil pour l'excellente collaboration que nous avons entretenue durant le triennat. La diplomatie et le dévouement ont été exemplaires. Ce Conseil a été un véritable exemple du multilatéralisme et, en tant que son Président, je me tiens devant vous, à la fois fier et reconnaissant pour le niveau d'engagement et de dévouement de ses membres.

« À vous tous, je souhaite des discussions fructueuses et constructives, au moment où nous nous apprêtons à traiter des questions prioritaires concernant l'aviation au cours de cette 41^e session de l'Assemblée de l'OACI.

« Puissent nos délibérations être guidées par le même esprit de consensus et de coopération que celui qui est contenu dans la Convention de Chicago. »

Allocution de Mme Valérie Plante, Mairesse de la ville de Montréal

2. « C'est avec un grand plaisir que je me tiens devant vous aujourd'hui. Et pour commencer, permettez-moi de réaffirmer le profond attachement de Montréal à l'OACI. Notre ville est l'hôte de l'OACI depuis la création de cette prestigieuse organisation internationale, et nous en sommes très fiers.

« Très peu de ville ont le privilège d'être des villes onusiennes. Grâce à l'OACI, la seule institution officielle des Nations Unies qui a son siège au Canada, Montréal a ce privilège. Nous sommes également connus à travers le monde comme la capitale de l'aviation civile.

« Avec 70 organisations internationales basées sur son territoire, dont quatre bureaux des Nations Unies, Montréal est la troisième ville des Amériques pour les organisations internationales.

« Au fil des années, l'OACI a, non seulement contribué au développement économique de notre ville, mais elle a aussi aidé Montréal à devenir la capitale de l'aviation civile internationale. Les routes aériennes entre l'Afrique, l'Asie, l'Océanie et l'Amérique passent toutes par Montréal.

« Les difficultés de la pandémie nous ont montré combien ce secteur est important pour le maintien des liens qui unissent les individus, les nations et les compagnies.

« Ces liens ont parfois été mis à rude épreuve durant la pandémie; c'est pourquoi je tiens à féliciter et à souligner le travail fait par les représentants permanents des États membres de l'OACI. J'aimerais les remercier pour leur dévouement et leur engagement durant cette période difficile.

« Maintenant après deux années de pandémie, nous aspirons tous et nous travaillons à réparer ces liens et, ayant cela à l'esprit, le thème de la présente Assemblée est tout à fait approprié : « Reconnecter le monde ».

« Vous savez mieux que quiconque les énormes défis auxquels la communauté aéronautique a été confrontée durant la crise de la COVID-19, mais vous vous y êtes adaptés. Vous savez aussi que l'aviation fait actuellement face à un autre défi, encore plus grand : la lutte contre les changements climatiques.

« La décarbonation de l'aviation est essentielle pour nous aider à ralentir l'impact des changements climatiques tout en maintenant les connexions entre les différentes régions du monde. Je suis heureuse de voir votre solide engagement dans cette lutte. Les actions de l'OACI dans le domaine de l'environnement, y compris les carburants d'aviation durables, sont très importantes si nous voulons réussir la transition verte. Montréal continuera de jouer un rôle de chef de file dans la lutte contre les changements climatiques.

« J'aimerais également annoncer qu'en décembre, Montréal abritera la COP15 de la Convention sur la biodiversité, qui a aussi son siège onusien à Montréal. Étant donné l'augmentation de l'érosion de la biodiversité dans le monde, l'objectif de la COP15 est de mettre en place un nouveau cadre décennal pour la production, la conservation et le développement de la biodiversité.

« Mais, commençons par le commencement. Pour le moment, les projecteurs sont sur le monde de l'aviation civile.

« Depuis 1944, l'OACI assure le développement durable du système mondial de l'aviation.

« Je n'ai aucun doute que la présente 41^e session de son Assemblée triennale retracera de manière remarquable le chemin parcouru au cours des 78 dernières années, et sera un temps de riches échanges qui conduiront à des solutions novatrices et durables qui reconnecteront le monde. »

Allocution de Mme Sylvie Barcelo, Sous-Ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec.

3. « C'est un grand plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui avec vous. En raison de la campagne électorale actuellement en cours, le Premier Ministre du Québec ne peut pas être ici ; j'ai donc l'honneur et le privilège de le représenter aujourd'hui.

« La pandémie de la COVID-19 a durement frappé l'ensemble du système de l'aviation civile internationale ainsi que l'industrie aéronautique, qui ont connu une baisse importante des activités pendant plusieurs mois.

« J'aimerais souligner la résilience et la bonne tenue manifestées par toutes les parties prenantes du secteur – aéroports, compagnies aériennes, organisations internationales, organismes de sûreté, services d'appui, services commerciaux et de vente au détail et organismes de réglementation. J'aimerais également reconnaître l'engagement, le dévouement et l'énergie investis pour relever les défis que nous avons rencontrés pour répondre aux besoins de millions de clients.

« Je suppose que comme moi, vous appréciez le fait de pouvoir planifier vos voyages et tenir des discussions face à face sur des questions importantes afin de décider des mesures à prendre pour l'avenir.

« Je voudrais aussi souligner le remarquable travail que fait l'OACI pour fournir continuellement des orientations et des lignes directrices harmonisées à l'industrie, compte tenu des effets de la COVID-19, et pour relancer le secteur de l'aviation internationale de manière coordonnée.

« Les effets de la pandémie ont bien sûr été ressentis à Montréal où l'industrie aéronautique et l'écosystème de l'aviation occupent des places essentielles dans l'économie du Québec. L'OACI compte 193 États membres; elle est donc très importante pour cet écosystème, et elle occupe une place très privilégiée pour le gouvernement du Québec.

« La mission et les objectifs majeurs de l'Organisation, notamment l'innovation, la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, la sécurité et le

développement économique, correspondent étroitement aux priorités de notre gouvernement, et je note avec plaisir que ces questions seront examinées au cours des prochains jours durant cette l'Assemblée.

« Montréal est reconnue comme la capitale de l'aviation civile internationale, essentiellement grâce à la présence de l'OACI qui y a établi son siège il y a plus de 75 ans. Par ailleurs, pour souligner l'importance des organisations internationales qui règlementent l'aviation civile dans notre territoire, Montréal a inauguré il y a quelques années la Place de l'aviation civile internationale, qui est située à côté des sièges de ces organisations au cœur du centre-ville, à la station de Métro Square-Victoria-OACI.

« Par ailleurs, nous n'oublions pas de mentionner que c'est grâce à l'OACI qui a ouvert le bal que d'autres organisations internationales sont venues à Montréal et l'ont choisie comme leur base pour gérer les multiples aspects de l'aviation. Il s'agit de l'IATA, de l'ACI, de l'IFATCA, et aussi de l'ICCAIA. Toutes ces organisations font partie du dynamique écosystème de Montréal.

"L'OACI emploie environ 800 personnes à Montréal, et elle contribue à la vitalité et à l'influence du secteur aéronautique du Québec. En 2021, ce secteur comptait plus de 200 compagnies qui fournissaient environ 35 000 emplois.

« La force de cette industrie au Québec est fondée sur la présence de grandes sociétés de classe mondiale, telles que les leaders Airbus, Bell Textron Canada, Bombardier, CAE, Mitsubishi Aircraft Corporation et Pratt & Whitney, pour n'en citer que quelques-unes.

« Une telle concentration d'expertise n'a pas de pareille dans le monde. Et c'est pourquoi Montréal est l'un des grands centres de l'aviation internationale avec Seattle et Toulouse.

« Le secteur de l'aviation au Québec fait partie d'un écosystème plus vaste d'expertises québécoises dans le domaine technologique de calibre international, qui comprennent notamment l'intelligence artificielle et l'informatique quantique.

« Je suis également heureuse de voir la participation du Centre international d'expertise en intelligence artificielle de Montréal et de Centech, un incubateur de niveau mondial dédié aux compagnies « high tech », qui ont un fort potentiel de croissance mondiale, ici à la Foire de l'innovation de l'OACI, qui s'est tenue au cours des tout derniers jours.

« L'OACI est l'une des plus grandes des 81 organisations internationales qui ont des bureaux au Québec ; au-delà des avantages économiques importants qu'elles apportent au Québec, ces organisations internationales contribuent à faire du Québec un joueur international crédible à l'étranger. Ce qui fait qu'il est possible de construire des ponts avec des réseaux internationaux et de promouvoir le développement de l'expertise unique d'ici dans les domaines clés.

« Le Gouvernement du Québec est heureux que le siège de l'OACI reste à Montréal et, à cet égard, je suis très heureuse de mentionner l'entrée en vigueur de l'Entente entre le Gouvernement du Québec et l'OACI concernant les exemptions, les dérogations et les privilèges accordés à l'Organisation, à ses fonctionnaires, aux États membres et aux Représentants permanents auprès de l'Organisation.

« Je suis certaine que les améliorations qui sont contenues dans ce nouvel accord concernant les conditions offertes à l'OACI lui permettront de continuer de se développer dans son cadre naturel, Montréal, pour que les États du monde puissent continuer à travailler ici et à assurer la croissance durable du système mondial de l'aviation civile.

« En conclusion, la politique du Québec en matière d'accueil des organisations internationales est unique en Amérique du Nord. Le but est d'offrir aux organisations les meilleures

conditions possibles pour leur établissement au Québec. Nous pouvons être fiers des résultats que nous avons eus, et en Amérique du Nord, Montréal est actuellement la troisième ville en termes de nombre d'organisations internationales qui y ont leur siège, après Washington et New-York.

« Je puis vous assurer que le Gouvernement du Québec continuera de promouvoir le développement de partenariats avec les organisations internationales qui ont choisi de s'établir ici, et spécialement avec l'OACI pour s'assurer qu'elles trouvent toutes que c'est le lieu idéal pour mener leurs activités et parvenir à leur plein épanouissement.

« Sur ce, je souhaite à tous et à chacun de vous une Assemblée inspirante et des discussions fructueuses qui combleront vos attentes. »

Allocution de l'Honorable Mélanie Joly, Ministre des Affaires étrangères, représentant le Gouvernement du Canada

4. « Quel plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la 41^e session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, et dans la belle ville de Montréal.

« Le Grand Montréal est réputé comme étant l'une des capitales mondiales de l'aérospatial, qui abrite un paquet important d'organisations de cette industrie. Cela donne à l'économie canadienne un véritable avantage stratégique et nous en sommes indubitablement fiers.

« Le Canada est fier d'être l'État hôte de l'OACI.

« L'OACI est une partie clé du système des Nations Unies, et en fait, hier encore, je participais à l'Assemblée générale des Nations Unies où j'ai réaffirmé l'attachement ferme du Canada à l'ONU et aux organisations telles que celle-ci.

« Comme je l'ai dit hier, le monde est confronté à de nombreux défis et nous nous trouvons à un point critique de l'histoire. Nous, les nations du monde, avons un choix à faire: soit nous respectons et défendons les règles que nous avons collectivement mis en place pendant des générations; soit nous acceptons que ces règles soient bafouées par les puissants, nous ramenant ainsi aux moments sombres des tensions et des conflits constants, avec pour corollaires la souffrance et les pertes de vies humaines.

« Pour le Canada, le choix est clair. Nous sommes convaincus que nous avons besoin de plus de multilatéralisme, pas de moins. Nous avons besoin de plus d'ONU, pas de moins. Nous avons besoin d'une ONU plus efficace, plus efficiente, plus pertinente et plus responsable.

« L'OACI est le lieu où les pays qui respectent la Charte des Nations Unies se rassemblent, venant du monde entier, pour travailler ensemble et résoudre les défis complexes de l'aviation. C'est le lieu où nous partageons l'expertise technique, et c'est là que nous établissons les normes critiques de l'aviation, qui ont un impact réel dans le monde. C'est là que nous travaillons en vue d'un système mondial de l'aviation civile sûr et durable.

« L'ordre international fondé sur les règles a besoin de notre soutien aujourd'hui plus que jamais, et le meilleur moyen de défendre cet ordre est que l'ONU produise des résultats. En tant qu'États membres, nous devons nous mettre ensemble pour nous assurer que ceux qui bafouent ces règles soient tenus responsables de leurs forfaits.

« L'OACI joue un rôle clé pour soutenir un ordre multilatéral fondé sur les règles de l'aviation mondiale. Ceci est crucial en raison de la nature même de l'aviation internationale. L'aviation transcende les frontières; il en est de même de cette organisation.

« Le but de l'industrie aéronautique est fondamentalement de rapprocher nos populations.

« Nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Nous prenons aussi la responsabilité de suivre de près l'évolution des demandes mondiales de l'industrie en matière de sécurité et d'innovation, et pour apporter une réponse significative aux changements climatiques, ce qui est un autre pilier de notre mission comme hôte de cette importante Assemblée.

« Le Canada était présent lorsqu'aussi bien l'OACI que l'ONU ont été créées et nous sommes engagés et déterminés aujourd'hui plus que jamais auparavant.

« Le Canada croit en cette organisation. Elle est une force pour le bien dans le monde, et nous continuerons de lui apporter notre soutien.

« Il n'est pas exagéré de dire combien les trois dernières années ont été difficiles pour le réseau de l'aviation mondiale. Depuis l'apparition de la COVID-19 jusqu'à ce jour, l'aviation a été confrontée à de nombreux défis majeurs.

« En même temps, cela aura été pour nous tous eu un rappel du rôle important que l'aviation joue dans la vie des peuples partout dans le monde. La pandémie nous a également rappelé comment nous sommes tous interconnectés par l'aviation mondiale.

« Les défis auxquels l'aviation est confrontée sont ceux qui sont partagés par l'ensemble de la communauté internationale. Et c'est pourquoi il n'a jamais été aussi important pour nous de travailler ensemble pour les relever.

« Bien entendu, les défis que nous avons devant nous aujourd'hui vont au-delà de la COVID-19. En effet, notre rassemblement ici aujourd'hui se tient à un moment à nul autre pareil.

« Plus de gens sont déplacés par la violence et les conflits que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. Le système international fondé sur les règles est plus tendu qu'il ne l'a jamais été depuis la création des Nations Unies. Des actes irresponsables sont perpétrés par certains pays et les problèmes relatifs à la chaîne d'approvisionnement sont au cœur de la crise mondiale.

« Jamais nous n'avons eu autant besoin d'un secteur aéronautique inclusif et efficace pour rester connectés et venir à bout des difficultés de la chaîne d'approvisionnement.

« Je tiens à remercier cette Assemblée pour les efforts immenses que vous avez déployés pour amoindrir les risques pour les passagers et les membres d'équipage, en particulier les risques liés à l'espace aérien au-dessus ou à proximité des zones de conflit.

« Cela comprend votre soutien pour l'initiative "Safer Skies" que le Canada a lancée en mars 2020 après la tragédie du vol PS 752. Cette initiative concerne les propositions qui ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil de l'OACI. À un moment où les conflits sont de plus en plus nombreux dans le monde, votre travail aide à prévenir de futures catastrophes aériennes tragiques.

« Je félicite aussi l'important travail que l'OACI fait pour s'assurer que les enquêtes sur les accidents d'aviation soient plus transparentes et crédibles. Cela est essentiel pour formuler des recommandations de sécurité qui peuvent prévenir des tragédies futures.

« Enfin, en ce qui concerne le plus grand défi de notre ère, les changements climatiques, le secteur aéronautique a un rôle clé à jouer pour réduire les émissions de carbone et aider le monde à réaliser les ambitieux objectifs relatifs au climat.

« Pour conclure, je suis convaincue que dans les discussions que vous aurez au cours des deux prochaines semaines, ces principes seront réaffirmés de même que notre attachement commun au multilatéralisme.

« Le Canada, tout comme vous tous, j'en suis sûre, apprécie les efforts inlassables du Secrétaire général et du Secrétariat de l'OACI pour maintenir sur les rails le travail vital de l'Organisation. Je vous remercie.

« Je souhaite plein succès à vos travaux au cours de cette Assemblée. »

5. En prenant acte des mots aimables de la Ministre canadienne des Affaires étrangères, de la Sous-Ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, et de la Mairesse de Montréal, le Président du Conseil exprime les profonds remerciements de l'OACI pour avoir aimablement abrité l'Organisation pendant des décennies, et ceux de la communauté internationale et du système des Nations Unies pour l'attachement sans faille du Canada, du Québec et de la ville de Montréal à l'OACI et à son mandat qui est d'assurer le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale, et pour les relations cordiales qui ont toujours existé ainsi que la collaboration qui lui a toujours été accordée pour soutenir la communauté de l'aviation civile internationale.

Message vidéo préenregistré du Très Honorable Alok Sharma, Président de la 26^e session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

6. « Au moment où nous entamons le sprint final menant à la COP27 en novembre et les dernières semaines de la présidence de la COP26 par le Royaume-Uni, je continue d'avoir un programme de voyages très chargé avant de passer la présidence à l'Égypte pour la COP27 à Sharm El Sheikh.

« Nous travaillons pour traduire en actions les promesses du Pacte historique de Glasgow sur le climat. Et cela a été notre objectif tout au long de notre présidence résolument ambitieuse. Parce que les engagements pris dans le Pacte de Glasgow, ainsi qu'en dehors des salles de négociations nous ont permis de dire avec une certaine crédibilité que nous avons maintenu en vie la perspective de limiter le réchauffement à 1,5 degré au-dessus des niveaux préindustriels. Cela est, bien sûr, conforme à l'Accord fondamental de Paris. Mais nous n'atteindrons ce résultat que si nous mettons en œuvre intégralement le Pacte de Glasgow sur le climat.

« Pour y parvenir à la nécessaire mise en œuvre, j'ai rencontré des Premiers Ministres, des Présidents et d'autres ministres clés à travers le monde en mettant l'accent en particulier sur les grands pays émetteurs. Je continue d'échanger intensément avec les fournisseurs des financements pour le climat, des entreprises clés et la société civile. Je travaille aussi étroitement avec des secteurs émetteurs clés et ceux qui ont le potentiel de mener une révolution industrielle verte.

« L'aviation internationale est un exemple parfait. Alors que l'aviation coordonne bien sûr ses actions climatiques via l'OACI en tant qu'institution spécialisée, le secteur reste incroyablement conséquent pour ce qui est de la mise en œuvre du Pacte de Glasgow sur le climat et de l'atteinte des objectifs de température de Paris, et je suis encouragé par le fait que vous avez déjà démontré votre capacité pour l'action.

« L'adoption du CORSIA en 2016 comme première mesure mondiale du secteur unique fondé sur le marché a montré la détermination du secteur de réduire ses émissions nettes, En octobre de l'année dernière, l'industrie mondiale de l'aviation, notamment les compagnies aériennes, les fabricants d'aéronefs et les aéroports, s'est engagée à atteindre une croissance nette zéro d'ici 2050 pour soutenir l'Accord de Paris. Le même mois de la COP26, l'OACI a adopté pour la première fois des normes de durabilité complètes pour les carburants d'aviation durables et, bien sûr, à la COP26

nous avons lancé la coalition de l'ambition climatique pour l'aviation internationale pour galvaniser le soutien à la haute ambition climatique dans le secteur afin de soutenir les programmes et les priorités de l'OACI.

« Maintenant je sais que cette coalition s'est réunie hier et compte maintenant plus de 50 États membres du monde entier, et je tiens à vous remercier tous pour le leadership que vous avez démontré à ce jour. Mais je veux également réitérer que le travail est loin d'être terminé. Cette année a été une année particulièrement difficile pour la mise en œuvre. Les pays à travers le monde sont confrontés à des conditions économiques et géopolitiques périlleuses ainsi qu'à des menaces pour la sécurité de l'énergie. Collectivement, nous sommes aux prises avec une inflation galopante, à une dette grandissante et à l'insécurité alimentaire. Pour beaucoup, le climat a été au premier rang de leurs préoccupations.

« Là où le climat a figuré en tête de l'agenda politique international, j'ai été préoccupé par le ton et la teneur de ces conversations. Certains pays ont essayé de revenir sur les engagements qu'ils ont pris à Glasgow et à Paris et mon message aujourd'hui est donc simple et direct. Nous sommes à un moment critique où il nous faut redoubler d'efforts, résister à la régression, et aller résolument de l'avant. Les gouvernements et les politiciens ont regardé trop de pays vulnérables aux changements climatiques dans les yeux et promis tant de choses pour maintenant se rétracter.

« Au cours des quinze prochains jours, l'Assemblée va, comme vous le savez, se pencher sur l'adoption d'un objectif de réduction des émissions à long terme, un LTAG. Je n'insisterai jamais assez sur les conséquences de cet engagement. Chers amis, en adoptant un LTAG, vous aligneriez l'ambition de votre secteur sur les objectifs de température de Paris pour la première fois. Et vous créeriez un cadre clair et donneriez un signal clair à travers votre secteur, ce qui permettrait de mettre résolument l'accent sur l'action et la mise en œuvre.

« Par ailleurs, je vous exhorte à aller encore plus loin. Le CORSIA a été une première étape importante. Il doit être mis en œuvre et renforcé par cette Assemblée et les suivantes. Ce faisant, des marqueurs tels que le CORSIA peuvent jouer un rôle important pour compléter votre effort principal de réduction des émissions dans le secteur, et vous pouvez également vous engager à collaborer pleinement avec les industries de l'aviation en utilisant des financements privés et en travaillant avec d'autres institutions pour soutenir les projets de décarbonisation innovants qui permettront de réaliser effectivement cet objectif crédible à long terme. Ils sont particulièrement importants dans les pays en développement. Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé ces derniers mois pour comprendre l'importance et l'urgence de parvenir à un résultat ambitieux au cours de cette semaine.

« Les objectifs de température de Paris que nous avons renforcés à Glasgow donnent le ton d'un fléchissement vers le bas de la courbe du réchauffement climatique tendant à éviter la catastrophe climatique. Si nous n'atteignons pas ces objectifs au cours de la prochaine décennie qui est décisive et, mes amis, il ne nous reste que huit ans pour agir, nous dépasserons les limites de notre capacité d'adaptation.

« Partout dans le monde, nous avons déjà vu à quoi pourrait ressembler cet avenir : et c'est terrifiant. Ces dernières semaines, une zone de la taille du Royaume-Uni a été inondée au Pakistan. Une mousson monstre a entraîné dans son sillage la mort, la destruction et le déplacement de millions de personnes. L'ouragan Fiona a traversé les Caraïbes. Cet été, nous avons vu les États-Unis connaître leur pire sécheresse depuis plus de mille ans. L'Europe a connu sa pire sécheresse en 500 ans et la Chine, sa pire sécheresse de tous les temps, alors que des températures record ont asséché les principaux affluents du Yangtsé. Je pourrais continuer.

« La fréquence croissante de ces événements météorologiques extrêmes n'est pas une coïncidence. L'urgence est claire. Les risques d'inaction sont catastrophiques. En même temps, les possibilités offertes par la transition vers un avenir à zéro émission nette sont vastes. Sur les plans

environnemental, économique et énergétique, il est plus clair que jamais que nous devons travailler de toute urgence pour assurer notre avenir zéro carbone. Nous ne devrions pas avoir besoin de motivation supplémentaire. C'est pourquoi la présidence britannique de la COP reste pleinement attachée à la mise en œuvre du Pacte de Glasgow pour le climat, une action ambitieuse pour le climat. Et c'est là un défi que je vous lance aujourd'hui.

« J'espère que cette Assemblée, qui se tient juste 40 jours avant la COP27, sera une occasion pour l'OACI de relever ce défi, et de montrer une fois de plus sa capacité et sa volonté d'être à l'avant-garde de ce combat.

« Merci et bonne chance. »

Présentation des *Certificats du Président du Conseil (CPC) aux États récipiendaires*

7. Il est rappelé que les *Certificats du Président du Conseil (CPC)* ont été créés pour appuyer l'initiative *Aucun pays laissé de côté (NCLB)*. Les CPC reconnaissent des États de chaque région de l'OACI qui ont fait des progrès notables pour résoudre leurs lacunes en matière de supervision de la sécurité et de la sûreté et pour le renforcement de la mise en œuvre en vue de résoudre leurs lacunes en matière de supervision de la sécurité et de la sûreté et pour le renforcement de la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP) connexes de l'OACI. Les critères d'éligibilité utilisés pour cette reconnaissance sont objectifs et transparents ; ils sont fondés sur les résultats du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) de l'OACI et sur des activités de surveillance continue. Ils sont octroyés annuellement, mais leur présentation a été interrompue en raison de la pandémie de COVID-19.

8. Le Président du Conseil a le plaisir de présenter les CPC dans les domaines de la sécurité et de la sûreté de l'aviation aux sept États sélectionnés suivants (par ordre alphabétique) : Côte d'Ivoire (sécurité et sûreté), Éthiopie (sécurité), Fidji (sécurité), Serbie (sûreté), Slovénie (sécurité), Tunisie (sûreté) et Ukraine (sécurité).

9. Le Président saisit également l'occasion pour reconnaître un des supporters de l'initiative *Aucun Pays laissé de côté*, l'Honorable Ministre de l'aviation civile du Nigéria, Hadi Sirika, pour les très hauts niveaux de mise en œuvre effective de la sécurité et de la sûreté qu'il a réalisés et pour sa participation à l'Assemblée pour la troisième fois consécutive en qualité de chef de la délégation du Nigéria.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

10. Conformément à la Règle 12 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale* (Doc 7600) la Plénière adopte l'ordre du jour figurant dans la Note WP/1.

Point 3 : Institution des comités et des commissions

11. Conformément aux Règles 6, alinéa b), 14 et 18 de son *Règlement intérieur permanent* (Doc 7600), l'Assemblée approuve l'institution du Comité de vérification des pouvoirs, du Comité exécutif et du Comité de coordination, ainsi que des Commissions technique, économique, juridique et administrative. Le Président du Conseil, en sa qualité de Président par intérim de l'Assemblée, invite les délégations de la Guinée Équatoriale, de la Grèce, du Pérou, de la République de Corée et de l'Arabie Saoudite à désigner un membre de leur délégation pour siéger au Comité de vérification des pouvoirs, qui se réunira immédiatement après la première séance plénière. Le Comité de vérification des pouvoirs élira son propre président et présentera un rapport verbal provisoire à la deuxième séance plénière.

Point 4 : Renvoi des points de l'ordre du jour aux comités et aux commissions

12. La Plénière répartit les différents points de l'ordre du jour présentés dans la note WP/1 au Comité exécutif et aux diverses commissions comme suit : au Comité exécutif, les points 10 à 28 ; à la Commission technique, les points 29 à 33 ; à la Commission économique, les points 34 à 39, à la Commission juridique, les points 40 à 43 ; et à la Commission administrative, les points 44 à 56.

Point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil***Délai fixé pour la présentation des candidatures aux première et deuxième parties de l'élection du Conseil***

13. Le Président du Conseil, agissant en sa qualité de Président par intérim de l'Assemblée, annonce que l'élection au Conseil pour les premières et deuxièmes parties se tiendra le samedi 1^{er} octobre 2022, à 9 heures. Le délai fixé pour la notification des candidatures, qui doivent être présentées par écrit au Secrétaire général, est fixé à 12 h 15, le jeudi 29 septembre 2022. Les notifications des candidatures à l'élection au Conseil pour la troisième partie, qui ne seront recevables qu'après la fin de l'élection pour les première et deuxième parties, doivent être présentées au Secrétaire général dans les 48 heures à partir de la clôture de la réunion du samedi 1^{er} octobre 2022 et se terminer le lundi 3 octobre 2022. L'élection au Conseil pour la troisième partie aura lieu dans l'après-midi du mardi 4 octobre 2022, à 14 heures.

Nombre maximal d'États membres à élire dans chaque partie de l'élection du Conseil

14. Tel que recommandé par le Conseil dans la note WP/2 (avec Rectificatif No.1), l'Assemblée établit le nombre maximal d'États membres qui seront représentés au Conseil comme suit : première partie – 11 États membres ; deuxième partie – 12 États membres ; troisième partie – 13 États membres.

15. La séance est levée à 12 h 20.

Procès-verbal de la deuxième séance

(Mardi 27 septembre 2022, 15 heures)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 9 : Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner — Rapport verbal provisoire du Comité de vérification des pouvoirs
2. Point 6 : Élection de la Présidente de l'Assemblée
3. Point 7 : Élection des quatre vice-présidents de l'Assemblée et des présidents des commissions
4. Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Point 9 : Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner

Rapport verbal provisoire du Comité de vérification des pouvoirs

1. Le Président du Comité de vérification des pouvoirs, Monsieur Estanislao Esono Anguesomo (Guinée Équatoriale), présente le rapport verbal provisoire du Comité, qui est composé de membres provenant, outre la Guinée Équatoriale, de la Grèce, du Pérou, de la République de Corée et de l'Arabie Saoudite. Au cours de la première réunion du Comité, qui a eu lieu immédiatement après la première séance plénière, Monsieur Esono Anguesomo a été élu président sur proposition du membre de la Grèce. Il indique qu'au moment de la réunion, des originaux des lettres de créance en bonne et due forme ont été reçus de 169 États membres, et que des délégués de 186 États membres sont inscrits. En conséquence, conformément à la Règle 28 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600) il y a une majorité d'États membres constituant un quorum. En outre, des originaux des lettres de créance en bonne et due forme ont été reçus de 48 délégations d'observateurs, dont 73 sont inscrites.

2. Le Comité de vérification des pouvoirs prie instamment tous les États et toutes les organisations qui n'ont pas encore présenté de lettres de créance en bonne et due forme de le faire dès que possible. Dans l'intervalle, vu la Règle 7 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 9600), il recommande que l'Assemblée leur permette de participer aux délibérations.

3. En l'absence d'observations, la Plénière prend note du rapport verbal provisoire du Comité de vérification des pouvoirs et approuve sa recommandation.

Point 6 : Élection de la Présidente de l'Assemblée

4. Le délégué de la Tchéquie, appuyé par les délégués de l'Inde, de l'Australie, du Brésil et de la Fédération de Russie, propose la candidature de Mme Poppy Khoza (Afrique du sud) à la présidence de la 41^e session de l'Assemblée.

5. Cette candidature est approuvée par acclamation. En déclarant Mme Khoza élue, et en l'invitant à prendre la présidence, le Président par intérim de l'Assemblée souligne que dans les 78 années d'existence de l'Organisation, elle est la première femme à présider l'Assemblée de l'OACI.

6. La Présidente exprime ses sincères remerciements pour l'honneur qui lui est fait de présider l'Assemblée et se dit reconnaissante pour la motion de confiance adressée à son endroit par les délégués de la Tchéquie, de l'Australie, du Brésil, de l'Inde et de la Fédération de Russie, ainsi que par de nombreuses autres personnes qui n'ont pas pu prendre la parole pour proposer sa candidature. Elle remercie aussi toute l'Assemblée qui a entériné son élection.

7. La Présidente remercie son pays, l'Afrique du Sud et ses supérieurs hiérarchiques, le Ministre et la Vice-ministre des transports, qui ont parrainé sa participation à cette réunion. Elle remercie en particulier la Vice-ministre des transports, Mme Sindiwe Chikunga, Chef de la délégation de l'Afrique du Sud et l'ensemble de la délégation, de l'avoir libérée pour s'acquitter de cette importante tâche consistant à modérer les travaux de l'Assemblée.

8. À ce moment, elle se souvient d'un proverbe populaire africain qui dit que « si tu veux aller vite, va seul, mais si tu veux aller loin, va ensemble avec les autres ». L'aviation est plus grande que chaque individu dans cette salle de l'Assemblée et elle continuera d'exister longtemps après que tous auront quitté leurs postes ou leurs fonctions actuelles; elle propose donc à tous de laisser derrière eux une industrie par laquelle les futures générations se souviendront d'eux.

9. Dans les prochains jours, elle a l'intention de mettre sur pied une plateforme pour des débats équilibrés, respectueux et constructifs, créant un espace sécuritaire pour le dialogue ; elle est consciente du fait que cela ne sera possible qu'avec la collaboration de tous les délégués ; elle compte donc sur un élan de tolérance, de générosité et de patience de la part de tous pour assurer que nous parviendrons aux résultats que nous recherchons tous.

10. Consciente du fait que certains débats pourront être corsés, ce qui est inhérent à ce genre de plateforme, elle se console néanmoins en sachant qu'il y a plus de sujets de convergence que de divergence. Elle sait également que dans l'histoire de l'Organisation, les délégués se retrouvent toujours d'une façon ou d'une autre même sur des questions difficiles et qu'ils s'engagent dans des discussions pour donner la priorité à ce qui est dans le meilleur intérêt de l'aviation civile, un secteur qui a fait preuve de résilience, un secteur qui est dynamique et qui continue d'évoluer même après des situations catastrophiques.

11. Les délégués se rencontrent dans des conditions différentes de celles de la dernière Assemblée en 2019. Les États et l'industrie se remettent lentement des effets de la pandémie de COVID-19, mais ce qui fait la différence entre les États, c'est la manière dont ils émergent après la crise. C'est pourquoi des réunions telles que l'Assemblée sont importantes pour permettre à tous de prendre des engagements, de collaborer, de parvenir à un compromis et de s'accorder sur des positions communes, d'ajuster les points de vue et de continuer de communiquer pour s'assurer qu'ils travaillent tous collectivement pour une industrie durable.

12. Empruntant encore à la sagesse de son peuple en Afrique, elle déclare que « plusieurs mains rendent le travail léger ». Consciente du long ordre du jour qui attend l'Assemblée, elle remercie une fois de plus les délégués pour la confiance qu'ils ont placée en elle et implore leur patience, là où chaque voix compte, où le compromis n'est pas un signe de faiblesse, mais un ami du progrès. Elle

rappelle aussi à l'Assemblée qu'elle doit reconstruire, ramener l'espoir à l'industrie et aux millions de collègues qui attendent qu'elle stimule la croissance de cette industrie jadis florissante, et qu'elle la ramène à sa gloire d'antan; elle ne doit pas rater cette occasion de faire la différence.

13. Pour y parvenir, les délégués devront s'écouter mutuellement, ajuster leurs positions selon les besoins, et bien vouloir permettre que la raison prévale, dans les meilleurs intérêts de l'aviation civile. L'aviation a énormément contribué au développement socio-économique de tous les pays; l'Assemblée doit donc reconnaître la tâche immense qui est devant elle. Le monde jugera les délégués s'ils ne parviennent pas à s'assurer que les résultats de cette Assemblée sont ceux que tous attendent, pour la relance et la croissance. Elle reconnaît que tous les résultats ne seront pas favorables à tous, mais elle espère qu'un compromis pourra être trouvé dans les délibérations pour reconnecter le monde et le reconstruire en mieux.

14. Enfin elle adresse ses remerciements au Conseil et au Secrétariat pour les préparatifs qui ont conduit au bon démarrage de l'Assemblée ; elle remercie également à l'avance les délégations présentes et celles qui suivent les discussions virtuellement pour leur coopération, et elle espère que les délibérations seront fructueuses.

Point 7 : Élection des quatre vice-présidents de l'Assemblée et des présidents des Commissions

15. La Présidente invite à proposer des candidatures aux postes de vice-président; le délégué des Émirats arabes unis, appuyé par les délégués du Nigéria et du Japon, propose les candidatures suivantes :

Premier Vice-Président	M. Naif Bin Ali Bin Hamad Al Abri (Oman)
Deuxième Vice-Président	Mme Rannia Leontaridi (Royaume-Uni)
Troisième Vice-Président	Mme Paola Tamburelli (Argentine)
Quatrième Vice-Président	M. Suttipong Kongpool (Thaïlande)

16. Ces propositions de candidatures sont acceptées par acclamation.

17. En outre, comme le propose le délégué du Mexique, avec l'appui du délégué de Singapour, l'Assemblée approuve par acclamation les propositions de candidatures suivantes à la présidence des commissions :

Commission technique	M. Raúl Medina Caballero (Espagne)
Commission économique	M. Juliano Alcântara Noman (Brésil)
Commission juridique	M. Jonathan Aleck (Australie)
Commission administrative	M. Haitham Misto (Jordanie)

18. La Présidente félicite chaleureusement les vice-présidents et les présidents nouvellement élus des commissions.

Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

19. Le reste de la séance est consacré au point 8 de l'ordre du jour et aux déclarations générales des délégations des États-Unis, de la Chine ; de la Tchéquie, de l'Allemagne, du Qatar, de la Fédération de Russie, des Pays-Bas, de l'Inde, de la France, de l'Arabie Saoudite, de l'Espagne, de l'Angola, de la Malaisie, du Nigéria, et du Canada. Une déclaration est également faite par l'Observateur de l'Union Européenne (UE).

20. La séance est levée à 17 h 30

Procès-verbal de la troisième séance

(Mercredi 28 septembre 2022, 9h30)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 9 : Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner

 — Approbation des rapports du Comité exécutif sur le point 10 de l'ordre du jour
2. Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Point 9 : Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner

Approbation du rapport verbal du Comité exécutif sur le point 10 de l'ordre du jour

1. La Présidente, en sa qualité de Présidente du Comité exécutif, présente le rapport verbal suivant du Comité sur son examen de la note WP/30, Révision n° 1 (et Additif n° 1), qui traite des aspects financiers de la question des arriérés de contributions. La Révision n° 1 de la note WP/30 présente l'état des arriérés de contributions et la liste des États membres dont le droit de vote est réputé suspendu au 20 septembre 2022. L'Additif n° 1 présente une mise à jour de l'Appendice C en ce qui concerne les États membres dont le droit de vote est réputé suspendu à compter du 27 septembre 2022. Il est important de noter que la section *incidences financières* du résumé analytique de la note WP/30 Révision n° 1 indique que « le retard dans la réception de la contribution a un impact sur les ressources financières de l'Organisation et pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre du programme ». Le résumé analytique précise la suite à donner par le Conseil, qui est que l'Assemblée prenne note des progrès réalisés dans la collecte des arriérés de contributions de longue date, et de la situation du compte spécial pour améliorer la collecte des arriérés de contributions de longue date.

2. En l'absence d'observations, la Plénière approuve le rapport verbal ci-dessus et, suivant la recommandation du Comité exécutif, donne la suite proposée par ce dernier dans le résumé analytique de la note WP/30, Révision n° 1, et prend note des progrès réalisés dans le règlement des arriérés de contributions de longue date, et de la situation du compte spécial pour améliorer la collecte des arriérés de contributions de longue date.

Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

3. Le reste de la séance est consacré aux déclarations générales prévues au point 8 de l'ordre du jour et prononcées par les délégations du Japon, de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de la Zambie, du Royaume-Uni, du Népal, de l'Islande, de la Mozambique, du Sri Lanka, de l'Ouganda, de la Grèce, de la Côte d'Ivoire, de la République Dominicaine, de Cuba, de la Nouvelle-Zélande, du Nicaragua, du B Brésil, de l'Italie, de l'Ukraine, du Togo, du Libéria et du Guyana.

4. La Plénière note aussi l'annonce du délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom des 18 États Membres du Forum des États insulaires du Pacifique, le lancement de la stratégie régionale de l'aviation du Pacifique 2022-2032, ainsi que les remarques du Secrétaire général de l'OACI concernant l'engagement en cours de l'Organisation de soutenir les Petits États insulaires en développement du Pacifique.

5. La séance est levée à 11 h 55.

Procès-verbal de la quatrième séance

(Samedi 1^{er} octobre 2022, 9 heures)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil
 - Première et deuxième parties de l'élection
 - Délai fixé pour la présentation des candidatures à la troisième partie de l'élection

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil

Première et deuxième parties de l'élection

1. La Présidente annonce que la séance a été convoquée pour procéder aux deux premières parties de l'élection du Conseil. Attirant l'attention sur la note WP/2 (et Rectificatif n° 1), qui donne des informations contextuelles détaillées sur cette élection, il fait observer que l'Appendice B de ladite note reproduit les Règles 54 à 61 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600) qui décrit la procédure suivant laquelle se déroulera l'élection. Pour les besoins du vote et conformément à la Règle 43 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*, chaque État contractant représenté par une délégation accréditée a droit à un vote ; et, conformément à la Règle 60, pour être élu membre du Conseil, un État contractant doit recevoir le vote affirmatif de la majorité des États votants. À sa première séance plénière, le 27 septembre 2022, l'Assemblée a décidé que 11 États membres seraient élus dans la première partie et 12 États membres dans la deuxième partie.

2. Les noms des États membres qui se sont portés candidats pour les deux premières parties de l'élection au Conseil sont énumérés dans le mémorandum du Secrétaire général en date du 29 septembre 2022, et plusieurs notes d'information relatives aux candidatures sont communiquées : la note WP/279 présentée par Singapour ; la note WP/523 présentée par l'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC) et la note WP/621 présentée par l'Uruguay, représentant les 22 États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC).

3. La Présidente note qu'à la suite d'une requête du Conseil, le Secrétariat a engagé un prestataire de services externe pour mener une étude indépendante afin de confirmer la sécurité, la précision et la confidentialité du système de vote électronique (SVE) et, suite à un audit préliminaire du processus et du système, le prestataire de services externe a affirmé que les contrôles et les processus sont en place pour assurer la sécurité et la confidentialité du vote pour la 41^e session de l'Assemblée; et que les rapports d'audit générés par le SVE pour les deux premières parties susmentionnées de l'élection du Conseil seront envoyés directement aux auditeurs.

4. Avant de procéder au vote, le Président du Comité de vérifications des pouvoirs, Monsieur Estanislaio Esono Anguesomo (Guinée Équatoriale), présente un rapport verbal provisoire du

Comité qui indique qu'à la troisième réunion du comité, ce matin, des originaux de lettres de créance en bonne et due forme ont été reçus de 177 États membres, ce que la Plénière note sans commentaire. Le président saisit cette occasion pour présenter au Secrétariat, en particulier au Bureau des affaires juridiques et des relations extérieures (D/LEB) ses sincères remerciements pour le travail accompli pour s'assurer que les lettres de créance présentées par les États et les observateurs sont en bonne et due forme.

5. Après un survol des procédures d'élection à suivre pour les deux premières parties de l'élection du Conseil, ainsi qu'une brève présentation vidéo du système de vote électronique faite par le Secrétariat, les 170 États membres ci-après ayant le droit de participer au vote dans la première et la deuxième parties de l'élection reçoivent le matériel leur permettant de prendre part au vote électronique :

Afrique du Sud	Danemark	Malaisie	Sénégal
Albanie	Égypte	Maldives	Serbie
Algérie	El Salvador	Mali	Seychelles
Allemagne	Émirats arabes unis	Malte	Sierra Leone
Andorre	Équateur	Maroc	Singapour
Angola	Érythrée	Mauritanie	Slovaquie
Arabie saoudite	Espagne	Mexique	Slovénie
Argentine	Estonie	Monaco	Somalie
Arménie	Eswatini	Mongolie	Soudan
Autriche	États-Unis	Monténégro	Soudan du Sud
Australie	Éthiopie	Mozambique	Sri Lanka
Autriche	Fédération de Russie	Namibie	Suède
Azerbaïdjan	Fidji	Nauru	Suisse
Bahamas	Finlande	Népal	Tchad
Bahreïn	France	Nicaragua	Tchéquie
Bangladesh	Gabon	Niger	Thaïlande
Barbade	Gambie	Nigéria	Timor-Leste
Belgique	Géorgie	Norvège	Togo
Belize	Ghana	Nouvelle-Zélande	Tonga
Bénin	Grèce	Oman	Trinité-et-Tobago
Bhoutan	Guatemala	Ouganda	Tunisie
Bolivie (État plurinational de)	Guinée	Ouzbékistan	Turquie
Bosnie-Herzégovine	Guinée-Bissau	Pakistan	Turkménistan
Botswana	Guinée équatoriale	Panama	Ukraine
Brésil	Guyana	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Uruguay
Brunéi Darussalam	Honduras	Paraguay	Vanuatu
Bulgarie	Hongrie	Pays-Bas	Venezuela (République bolivarienne du)
Burkina Faso	Îles Salomon	Pérou	Viet Nam
Burundi	Inde	Philippines	Yémen
Cabo Verde	Indonésie	Pologne	Zambie
Cambodge	Irak	Portugal	Zimbabwe
Cameroun	Iran (République islamique d')	Qatar	
Canada	Irlande	République centrafricaine	
Chili	Islande	République de Corée	
Chine	Israël	République démocratique du Congo	
Chypre	Italie	République démocratique populaire lao	
Colombie	Jamaïque	République de Moldova	
Congo	Japon	République dominicaine	
Costa Rica	Jordanie	République-Unie de Tanzanie	
Côte d'Ivoire	Kazakhstan	Roumanie	
Croatie	Kenya	Royaume-Uni	
Cuba	Kiribati	Rwanda	
	Koweït	Saint-Kitts-et-Nevis	
	Lesotho	Saint-Marin	
	Lettonie	Saint-Vincent-et-les Grenadines	
	Lesotho	Samoa	
	Liban		
	Libéria		
	Libye		
	Lituanie		
	Luxembourg		
	Macédoine du Nord		
	Madagascar		

6. À la clôture du vote sur la première partie, 170 États membres ont soumis un bulletin de vote électronique. Conformément à la Règle 60 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600), il faut donc, pour être élu, obtenir un minimum de 86 votes. Les résultats du vote électronique sont les suivants :

Allemagne	149 votes
Australie	147 votes
Brésil	158 votes
Canada	144 votes
Chine	148 votes
États-Unis	152 votes
Fédération de Russie	80 votes
France	148 votes
Italie	151 votes
Japon	150 votes
Royaume-Uni	148 votes

et en conséquence la Présidente déclare élus les 10 États membres suivants : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni.

7. Notant que 10 sièges seulement sur le nombre maximal de 11 prévu dans la première partie de l'élection ont été pourvus, la Présidente propose de procéder à l'élection de la deuxième partie, conformément à la Règle 55 a) ii) du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*, et de traiter de la question du siège vacant après cette élection.

8. Conformément à la Règle 36 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*, le délégué de la Fédération de Russie soulève une motion d'ordre par rapport à la proposition de la Présidente. Il suggère que, selon la Règle 60 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*, il faut immédiatement tenir autre scrutin afin de pourvoir le siège laissé vacant dans la première partie de l'élection. La députée de la Chine déclare qu'elle a également la même compréhension.

9. En réponse, la Présidente indique que sa compréhension de la motion d'ordre soulevée par le délégué de la Fédération de Russie concernant la Règle 60 ne s'applique pas dans les circonstances présentes. Néanmoins, elle entreprend de solliciter un avis juridique sur cette question auprès du Secrétariat.

10. Tout en notant que la décision concernant la manière dont la Règle 60 doit être interprétée revient en dernier ressort à l'Assemblée, le Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures (D/LEB) indique qu'à son avis, les dispositions de cette règle ne s'appliquent pas à la situation actuelle, car la règle parle des « États contractants », au pluriel, qui n'ont pas réussi à obtenir la majorité requise pour occuper des sièges restés vacants suite à un premier tour de scrutin, et non d'un seul État, comme dans le cas actuel, qui n'a pas réussi à obtenir suffisamment de votes pour occuper le siège restant. Étant donné que l'Assemblée a établi que le nombre maximal de sièges dans la première partie de l'élection est de 11, l'intention n'était manifestement pas de garantir que tous les 11 sièges prévus pour la première partie de l'élection doivent être pourvus, sinon elle aurait utilisé le terme « minimum ». Il considère aussi que l'Assemblée a établi la liste des candidats par rapport à ce siège unique et au candidat en question. Il note par ailleurs que dans le *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600), le singulier « État contractant » est utilisé lorsqu'un seul État est spécifiquement concerné par la Règle en question, tandis que le pluriel, « États contractants », est utilisé lorsqu'il s'agit de plus d'un État.

11. Le délégué de la Fédération de Russie n'est pas d'accord avec l'interprétation de la Règle 60 donnée par D/LEB. Selon lui, cette règle peut en effet être interprétée de manière telle que le pluriel « États contractants » puisse s'appliquer à un seul État. Il demande donc, en se basant sur la

Règle 36 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*, que l'appel de la Fédération de Russie contre la décision de la Présidente sur la motion d'ordre soit soumis au vote.

12. Le délégué du Nicaragua déclare qu'il partage le point de vue du délégué de la Fédération de Russie. Il considère que l'interprétation de D/LEB est en contradiction avec l'esprit de la Règle 60.

13. Pour avancer, la Présidente suggère que, conformément à la Règle 36, l'appel de la Fédération de Russie contre sa décision concernant la motion d'ordre soit soumis à un vote, les États utilisant leurs plaques nominatives et répondant à la question suivante: « L'Assemblée souhaite-t-elle annuler la décision de la Présidente, voulant que la Règle 60 ne s'applique pas à la situation présente? ». Et comme précisé par le Secrétariat, en votant « oui » à la question, l'Assemblée maintiendrait l'appel de la Fédération de Russie, voulant que la Règle 60 s'applique, tandis que les délégués votant « non » maintiendraient la décision de la Présidente. Avant de procéder au vote, la Présidente donne aux États la chance de s'exprimer sur le sujet.

14. Le délégué de Namibie demande une clarification pour savoir s'il y a une différence entre un appel et une objection, car, selon lui, il y a clairement une différence entre les deux, et il semble que l'intervention de la Fédération de Russie est une objection et non un appel. Il demande quelle règle s'appliquerait à cet égard et, dans le cas où les procédures doivent passer au vote, il veut savoir si celui-ci doit être fait au scrutin secret ou à main levée. Il demande aussi une clarification à savoir si le nombre maximal de 11 sièges à élire dans la première partie de l'élection signifie que tous les 11 sièges doivent être pourvus.

15. Le délégué de l'Afrique du Sud met en garde contre un vote sur la décision de la Présidente, car le rôle de la Présidente est de modérer le débat. Il est évident que la Règle 60 ne s'applique pas vraiment à la situation actuelle, qui n'a jamais été envisagée par les rédacteurs du *Règlement intérieur permanent*. Il est entendu qu'il y a des lacunes dans le *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*, qui demandent un examen minutieux, vu le point discutable soulevé par le délégué de Namibie.

16. D'accord avec l'intervention précédente, la députée de la Chine trouve important que l'Assemblée respecte le *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* et ait une compréhension commune du Règlement avant de procéder à un vote.

17. Le délégué du Sénégal, appuyant entièrement le délégué de l'Afrique du Sud, accepte de procéder à un vote pour cette situation sans précédent, si possible et si non, il se demande si l'Assemblée est habilitée à prendre une décision sur ce sujet.

18. Le délégué du Venezuela souligne qu'il y a peu de temps pour délibérer sur la manière de procéder dans cette affaire, et que si l'Assemblée décide de mettre la décision de la Présidente au vote, cela devrait se faire au scrutin secret.

19. Étant donné que l'application de la Règle 60 est contestée par un appel de la Fédération de Russie, la Présidente estime qu'il est prudent de procéder immédiatement à un vote. Néanmoins, elle est disposée à être guidée de manière appropriée par l'Assemblée et demande de la patience lorsqu'on discute d'un processus qui doit nous conduire à une solution. Comme l'a souligné le délégué de l'Afrique du Sud, les rédacteurs du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* n'ont pas prévu une telle situation, mais, elle se dit confiante que, par la coopération, là où il y a un malentendu, on peut parvenir à un résultat convenable.

20. Le délégué de la Fédération de Russie réitère son désaccord avec l'interprétation de la Règle 60 par D/LEB, qui laisse apparaître une certaine intention. Il déclare que l'Assemblée doit respecter le *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* et que, tel que le stipule la Règle 60 : « il

doit y avoir un autre scrutin et, si nécessaire, des scrutins supplémentaires pour remplir les places restantes ». À son avis, il ne s'agit pas de savoir combien de sièges n'ont pas été pourvus ni s'il doit y avoir un vote sur cette partie de la Règle.

21. Notant qu'il s'agit ici d'une situation unique, le délégué de l'Érythrée souligne que l'Assemblée doit aider à résoudre et non à compliquer les problèmes. Il considère que l'interprétation de la Règle 60 par D/LEB est biaisée et doit être écartée comme solution. Par ailleurs, il estime qu'en tant qu'État membre, la Fédération de Russie a le droit légal et moral de demander un vote et que celui-ci doit être tenu au scrutin secret.

22. Comprenant que le délégué de la Fédération de Russie interjette appel en faisant référence à la Règle 36, qui requiert un vote immédiat en cas d'appel, le délégué des États-Unis appuie entièrement le processus proposé par la Présidente pour les raisons décrites par D/LEB, en particulier le point selon lequel l'Assemblée a déjà exprimé sa volonté pour ce qui est des candidats à la première partie de l'élection.

23. En accord avec l'intervention précédente, le délégué de la France est en faveur d'un débat constructif pour trouver une solution à ce problème sans précédent; il souligne également la nécessité de respecter le *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*. Il fait observer que la Règle 60 a été conçue pour des situations où il y a compétition entre des États qui n'obtiennent pas une majorité au premier tour de l'élection, donnant lieu à un second tour. C'est la raison pour laquelle le pluriel est utilisé. Il appuie donc l'interprétation précise de la règle donnée par D/LEB et l'approche de la Présidente et, comme l'a indiqué le délégué des États-Unis, la Fédération de Russie a invoqué la Règle 36, selon laquelle cette question doit être réglée immédiatement.

24. La députée du Royaume-Uni déclare que la décision de l'Assemblée de ne pas soutenir la candidature de la Fédération de Russie pour l'élection au Conseil doit être respectée. Dans la même ligne que les interventions des délégués des États-Unis et de la France, elle appuie entièrement la Présidente et l'interprétation donnée par D/LEB de la Règle 60. Elle demande instamment à l'Assemblée de conclure maintenant la première partie de l'élection et de passer immédiatement à la deuxième partie. Par ailleurs, elle appuie aussi entièrement l'interprétation de la Règle 36 par la Présidente, laquelle permet de prendre immédiatement une décision par vote sur un appel qui a été interjeté.

25. Le délégué du Canada est d'avis que la décision a été prise et qu'il est trop tard pour un débat. La seule option pour faire appel est celle de la Règle 36, que la Fédération de Russie a invoquée, et cette règle est très claire; elle stipule qu'il doit y avoir immédiatement un vote, si celui-ci est demandé. Le Canada appuie entièrement l'avis donné par D/LEB ainsi que la décision de la Présidente.

26. D'accord avec tous les orateurs précédents sur le fait qu'il s'agit ici d'une situation inédite, la députée de l'Italie s'associe aux interventions des délégués des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et du Canada, pour appuyer l'interprétation de la Règle 60 par D/LEB, qui a été entérinée par la Présidente dans sa décision

27. De la même manière, le délégué de l'Albanie appuie entièrement l'interprétation de la Présidente.

28. Tout en reconnaissant que tous les États ont le droit de faire appel ou de soulever une objection valide, le *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* n'a pas prévu de telles situations. C'est pourquoi le délégué du Guatemala suggère qu'à l'avenir, un groupe d'experts juridiques procède au toilettage du Règlement intérieur à cet égard. Il appuie l'avis de D/LEB et la décision de la Présidente, et estime que la majorité de l'Assemblée est en faveur de la décision prise ; les travaux devraient donc à présent se poursuivre.

29. Tout en reconnaissant l'importance de l'intervention précédente de l'Afrique du Sud, le délégué du Nicaragua souligne la nécessité d'arriver à un consensus sur cette question ; il lance donc un appel à l'Assemblée pour qu'elle s'en tienne à l'esprit de la Règle afin de sortir de l'impasse juridique actuelle.

30. En résumé, la Présidente de l'Assemblée confirme qu'en réponse à sa décision indiquant que la Règle 60 ne s'applique pas à la situation actuelle, tel que cela a été explicité par D/LEB, le délégué de la Fédération de Russie a soulevé une motion d'ordre en vertu de la Règle 36, qui stipule que si un État contractant fait appel à une décision du Président de l'Assemblée, cet appel doit être immédiatement soumis à un vote. En conséquence, elle a procédé à un appel au vote sur la question relative à sa décision. Cependant, plusieurs délégués ont souhaité exprimer leurs points de vue et leurs opinions sur le sujet et, après avoir écouté leurs interventions, la Présidente conclut que la majorité est en faveur de sa décision.

31. Étant donné la nécessité d'avancer, la Plénière procède ensuite à un vote, en invitant les États à lever leur plaque nominative pour répondre à la question suivante : « L'Assemblée souhaite-t-elle annuler la décision de la Présidente, selon laquelle la Règle 60 ne s'applique pas à la situation actuelle? » Une majorité claire d'États membres se prononce en faveur du maintien de la décision de la Présidente.

32. Le délégué de la Fédération de Russie affirme que la Fédération de Russie, conformément à la Règle 56 c) du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée*, ne se présentera pas de candidature à la deuxième partie de l'élection. Son État estime que le résultat du vote est une manœuvre purement politique qui n'a rien à voir avec la position de la Fédération de Russie dans le domaine de l'aviation civile, qui est bien connue. Il accepte la décision des pays occidentaux de ne pas soutenir la candidature de la Fédération de Russie dans cette élection, mais soutient que des pressions ont été exercées sur d'autres pays pour les forcer à agir de la même manière. Malgré ce résultat, il déclare que les portes de la Fédération de Russie sont ouvertes et espère qu'un dialogue honnête et direct avec tous les pays et toutes les délégations pourra reprendre bientôt.

33. L'Assemblée procède ensuite à la deuxième partie de l'élection. À la clôture du vote, 171 États membres ont soumis un bulletin de vote électronique. Pour être élu, il faut donc obtenir un minimum de 86 votes.

34. Les résultats du scrutin électronique sont les suivants :

Afrique du Sud	151 votes
Arabie Saoudite	156 votes
Argentine	148 votes
Autriche	140 votes
Égypte	156 votes
Espagne	150 votes
Inde	153 votes
Islande	131 votes
Mexique	147 votes
Nigéria	149 votes
Singapour	162 votes
Venezuela (République bolivarienne du)	131 votes

et en conséquence la Présidente déclare élus ces 12 États membres.

35. Au nom de l'Assemblée, la Présidente félicite les États membres nouvellement élus au Conseil dans la première et la deuxième parties et se dit certaine que leurs représentants au Conseil travailleront dans le meilleur intérêt de tous les États membres de l'OACI ainsi que dans celui de la communauté mondiale de l'aviation.

36. Ressentant le besoin de revenir sur la question du siège resté vacant dans la première partie de l'élection, et afin d'éviter plus de retard dans les travaux, la Présidente propose que l'Assemblée modifie sa décision en portant le nombre maximal de sièges à pourvoir dans la troisième partie de l'élection du Conseil de 13 à 14.

37. Le délégué de Trinité et Tobago demande une clarification pour savoir en vertu de quelle règle le nombre maximal de sièges de la troisième partie de l'élection peut être porté à 14.

38. De même, le délégué du Nicaragua demande s'il existe un précédent de changement des quotas établis pour la première, la deuxième et la troisième parties de l'élection, étant donné que ces quotas sont fondés sur certains critères.

39. En réponse aux interventions ci-dessus, la Présidente indique que le nombre maximal d'États membres qui doivent être élus au Conseil est fondé sur la décision prise par l'Assemblée à sa première séance Plénière; et au vu de cette situation sans précédent, et pour aller de l'avant, il est maintenant demandé à l'Assemblée de revoir cette décision et de permettre que le siège supplémentaire soit attribué à la troisième partie de l'élection.

40. Le Secrétariat explique en outre que l'allocation des sièges pour les trois parties de l'élection du Conseil est une décision que l'Assemblée a prise à sa première séance plénière, le 27 septembre 2022. Il précise par ailleurs que la Présidente propose maintenant de modifier cette décision afin d'augmenter le nombre maximal d'États à élire dans la troisième partie et, comme l'a fait remarquer à juste titre le délégué du Nicaragua, il existe une procédure qui fixe les critères pour chacune des trois parties de l'élection, Pour la troisième partie, il s'agit d'assurer la représentation géographique.

41. Le délégué de la France souligne que c'est une prérogative de l'Assemblée de modifier sa décision sans entraves juridiques et il ne serait que logique de transférer le siège de la première partie à la troisième, vu que l'élection n'a pas encore eu lieu et que cela augmenterait la représentation géographique du Conseil. Bien que cette décision soit sans précédent, elle ne créerait pas un précédent en soi, et comme l'a souligné la Présidente, il s'agit ici d'une situation extraordinaire.

42. Le délégué des États-Unis appuie cette proposition, qui préservera une saine diversité de représentation et offrira un processus comparatif, en même temps qu'elle permettra à l'Assemblée d'avancer de manière efficace pour conclure l'élection. Il note aussi que cette allocation ne s'appliquera que pour ce triennat.

43. À l'inverse, le délégué du Nicaragua recommande une approche prudente, car il s'agit d'une situation sans précédent, et même si la suggestion est attrayante pour la troisième partie de l'élection du Conseil, il suggère qu'un groupe ou un comité soit créé pour examiner la question et assurer le respect des règles et des critères.

44. Comme les précédents orateurs, le délégué de l'Allemagne approuve pleinement la proposition de la Présidente, qui ne comporte aucune entrave juridique et, comme l'a souligné le délégué des États-Unis, cette proposition, quoique parfaite pour la situation présente, ne crée pas un précédent pour les assemblées futures.

45. Le délégué de la Finlande exprime aussi son soutien à la proposition de la Présidente, de même que les délégués de la Géorgie, de la Colombie, de la Hongrie, de l'Eswatini, du Japon, de l'Argentine et du Guatemala, qui croient que la majorité appuie cette décision. Le délégué de l'Uruguay, quant à lui, reconnaît les efforts courageux faits par l'Assemblée lors de cette séance et note que la décision qui sera prise par l'Assemblée sur la proposition de la Présidente ne devrait s'appliquer que pour ce triennat.

46. Faisant écho au soutien à la proposition de la Présidente de faire passer le siège à la troisième partie, où il pourrait figurer de la liste en compétition, ce qui permettrait à l'Assemblée d'avancer, la députée du Royaume-Uni note que l'Assemblée a été contrainte d'interpréter les procédures d'une manière qui réponde à la situation sans précédent et, comme d'autres intervenants, elle est d'accord que cette décision s'appliquera uniquement au prochain triennat.

47. Le député de l'Espagne souligne deux concepts qui appuient la proposition de la Présidente : premièrement, cela ne ferait pas de sens d'avoir un siège vide au Conseil pendant trois ans; et deuxièmement, les décisions de l'Assemblée sont souveraines ; les mesures prises aujourd'hui ne s'étendraient donc pas aux futures assemblées.

48. Le député de l'Afrique du Sud déclare que le *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* doit être révisé au plus vite afin de corriger les omissions détectées dans le présent scénario, et qu'une décision doit être prise à cet effet. Le député du Nicaragua appuie ces observations.

49. La Présidente de l'Assemblée conclut que sa proposition de réaffecter le siège vacant de la première partie à la troisième partie de l'élection est appuyée, et que celle-ci ne s'appliquera qu'à la présente session de l'Assemblée. Tenant compte des observations de plusieurs députés, elle propose également que le Conseil soit invité à entreprendre une révision du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* dès que possible.

50. À cette fin, étant donné les circonstances sans précédent rencontrées durant cette séance, l'Assemblée demande au Conseil d'entreprendre une révision du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600) qui sera examinée à la prochaine Assemblée. Par ailleurs, notant qu'un siège supplémentaire est resté vacant à la fin de la première partie de l'élection, l'Assemblée décide d'annuler la décision prise à la première séance plénière concernant le nombre maximal de candidats à élire dans chaque partie (cf. WP/2), de telle manière que le siège resté vacant dans la première partie soit réaffecté à la troisième, et convient par conséquent qu'au maximum 14 candidats peuvent maintenant être élus au Conseil au titre de la troisième partie.

51. En réponse à la clarification demandée par le député de la Namibie sur l'application de la Règle 66, la Présidente indique que selon la Règle 66, les règles peuvent être annulées, et l'Assemblée peut supprimer toute portion des règles à tout moment. Il a donc été demandé que le Conseil révisé le *Règlement intérieur permanent* et présente un rapport sur ce sujet à la prochaine Assemblée. La décision de réaffecter le siège vacant à la troisième partie a été prise sur la base d'un accord conclu par l'Assemblée, et non sur la base de la Règle.

52. Le député de l'Afrique du Sud ajoute que le nombre d'États membres pouvant être élus au Conseil par l'Assemblée est spécifié dans la Convention et que, à chaque triennat, le Conseil fait des recommandations à l'Assemblée sur l'allocation du nombre de sièges, pour chaque partie de l'élection. Ainsi, le changement apporté n'affecte pas aucune règle, et il n'est pas nécessaire de préciser qu'il s'applique uniquement à ce triennat.

Délai fixé pour la présentation des candidatures à la troisième partie de l'élection du Conseil

53. La Présidente annonce que la troisième partie de l'élection du Conseil aura lieu au cours de la sixième séance plénière, le mardi 4 octobre 2022 à 14 heures. Conformément à la Règle 58 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600), les candidatures à la troisième partie de l'élection doivent être présentées par écrit au Secrétaire général au plus tard le lundi 3 octobre 2022 à 12 heures.

54. La séance est levée à 12 heures.

Procès-verbal de la cinquième séance

(Samedi 1^{er} octobre 2022, 14 heures)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

1. La cinquième séance plénière est consacrée aux déclarations générales au titre du point 8, prononcées par les délégations de la République de Corée, de l'Égypte, du Ghana, du Chili, du Liban, du Zimbabwe, d'Oman, de la République unie de Tanzanie, du Bahreïn, de l'Éthiopie, des Émirats arabes unis, du Cameroun, du Niger, de la Jamaïque, de la Géorgie et du Bangladesh. Une intervention est également faite par l'observateur de l'Union Africaine (UA).

2. La séance est levée à 15 h 50.

Procès-verbal de la sixième séance

(Mardi 4 octobre 2022, 14 heures)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil
— Troisième partie de l'élection
2. Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil

Troisième partie de l'élection

1. La Présidente annonce que la séance a été convoquée pour procéder à la troisième partie de l'élection du Conseil. Attirant l'attention sur la note WP/2 (et Correctif n°. 1), qui donne des informations contextuelles détaillées sur cette élection, ainsi que sur le mémorandum du Secrétaire général en date du 3 octobre 2022, qui présente les 14 États membres ayant soumis leur candidature pour les 14 sièges disponibles dans la troisième partie de l'élection du Conseil. Elle rappelle aussi que, tel que décidé par l'Assemblée lors de sa quatrième séance plénière tenue le 1^{er} octobre 2022, le siège du Conseil resté vacant au titre de la première partie de l'élection est réaffecté pour élection à la troisième partie.

2. Avant de procéder au vote, le Président du Comité de vérification des pouvoirs, Monsieur Estanislao Esono Anguesomo (Guinée équatoriale), présente un rapport provisoire à jour du Comité, qui indique qu'à la cinquième réunion du comité cet après-midi, des originaux de lettres de créance en bonne et due forme ont été reçus de 180 États membres, ce que la Plénière note sans commentaire.

3. Après un survol des procédures d'élection à suivre pour la troisième partie de l'élection du Conseil ainsi qu'une brève présentation vidéo du système de vote électronique faite par le Secrétariat, les 175 États membres suivants ayant le droit de participer au vote pour la troisième partie de l'élection reçoivent le matériel leur permettant de prendre part au vote électronique :

Afrique du Sud	Danemark	Malaisie	Sénégal
Albanie	Égypte	Maldives	Serbie
Algérie	El Salvador	Mali	Seychelles
Allemagne	Émirats arabes unis	Malte	Sierra Leone
Andorre	Équateur	Maroc	Singapour
Angola	Érythrée	Mauritanie	Slovaquie
Antigua-et-Barbuda	Espagne	Mexique	Slovénie
Arabie saoudite	Estonie	Monaco	Somalie
Argentine	Eswatini	Mongolie	Soudan
Arménie	États-Unis	Monténégro	Soudan du Sud
Autriche	Éthiopie	Mozambique	Sri Lanka
Australie	Fédération de Russie	Namibie	Suède
Autriche	Fidji	Nauru	Suisse
Azerbaïdjan	Finlande	Népal	Tchad
Bahamas	France	Nicaragua	Tchéquie
Bahréïn	Gabon	Niger	Thaïlande
Bangladesh	Gambie	Nigéria	Timor-Leste
Barbade	Géorgie	Norvège	Togo
Belgique	Ghana	Nouvelle-Zélande	Tonga
Belize	Grèce	Oman	Trinité-et-Tobago
Bénin	Guatemala	Ouganda	Tunisie
Bhoutan	Guinée	Ouzbékistan	Turquie
Biélorussie	Guinée-Bissau	Pakistan	Turkménistan
Bolivie (État plurinational de)	Guinée équatoriale	Panama	Tuvalu
Bosnie-Herzégovine	Guyana	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Ukraine
Botswana	Honduras	Paraguay	Uruguay
Brésil	Hongrie	Pays-Bas	Vanuatu
Brunéi Darussalam	Îles Salomon	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Bulgarie	Inde	Philippines	Viet Nam
Burkina Faso	Indonésie	Pologne	Yémen
Burundi	Irak	Portugal	Zambie
Cabo Verde	Iran (République islamique d')	Qatar	Zimbabwe
Cambodge	Irlande	République centrafricaine	
Cameroun	Islande	République de Corée	
Canada	Israël	République démocratique du Congo	
Chili	Italie	République démocratique populaire lao	
Chine	Jamaïque	République de Moldova	
Chypre	Japon	République dominicaine	
Colombie	Jordanie	République-Unie de Tanzanie	
Congo	Kazakhstan	Roumanie	
Costa Rica	Kenya	Royaume-Uni	
Côte d'Ivoire	Kiribati	Rwanda	
Croatie	Koweït	Saint-Kitts-et-Nevis	
Cuba	Lesotho	Sainte-Lucie	
	Lettonie	Saint-Marin	
	Lesotho	Saint-Vincent-et-les Grenadines	
	Liban	Samoa	
	Libéria		
	Libye		
	Lituanie		
	Luxembourg		
	Macédoine du Nord		
	Madagascar		

4. À la clôture du vote sur la troisième partie, 175 États membres ont soumis un bulletin de vote électronique. Conformément à la Règle 60 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600), il faut donc, pour être élu, obtenir un minimum de 88 votes. La Présidente annonce le résultat du scrutin électronique :

Bolivie (État plurinational de)	138 votes
Chili	146 votes
El Salvador	132 votes
Émirats arabes unis	161 votes
Éthiopie	154 votes
Ghana	150 votes
Guinée équatoriale	145 votes
Jamaïque	149 votes
Malaisie	136 votes
Mauritanie	143 votes
Qatar	160 votes
République de Corée	151 votes
Roumanie	138 votes
Zimbabwe	148 votes

et déclare élus ces 14 États membres. L'élément significatif à noter est depuis 78 ans que l'OACI existe, c'est la première fois que la Mauritanie, le Qatar et le Zimbabwe sont élus au Conseil.

5. Au nom de l'Assemblée, la Présidente félicite les États membres nouvellement élus au Conseil et se dit certaine que leurs représentants au Conseil travailleront dans le meilleur intérêt de tous les États membres de l'OACI ainsi que dans celui de la communauté mondiale de l'aviation. En outre, elle remercie les membres du Secrétariat de leur concours dans la conduite et la facilitation de ces élections.

Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

6. Le reste de la séance est consacré aux déclarations générales prononcées par les délégations de la Thaïlande, de la Mauritanie, de la Bolivie (État plurinational de), du Burundi, de la Namibie, des Seychelles, de la République démocratique du Congo, de Bélize, de l'Eswatini, des Samoa, des Maldives, de Tuvalu, du Pakistan, de l'Iraq, de l'Indonésie, de Nauru et de l'Érythrée. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un observateur, prononce aussi une déclaration à l'Assemblée, qui est suivie d'une brève intervention de la délégation de la Chine en réponse aux déclarations générales prononcées par les délégations du Belize, de l'Eswatini, et de Tuvalu.

7. La séance est levée à 16 h 45.

Procès-verbal de la septième séance

(Jeudi 6 octobre 2022, 15 h 45)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 9 : Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner

- Approbation du rapport de la Commission administrative sur la partie « Généralités » et sur les points 44 à 56 de l'ordre du jour
- Approbation du rapport de la Commission juridique sur la partie « Généralités » et sur les points 40 à 43 de l'ordre du jour
- Approbation des rapports de la Commission technique sur la partie « Généralités » et sur les points 29 à 33 de l'ordre du jour

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Point 9 : Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner

Approbation du rapport de la Commission administrative sur la partie « Généralités » et sur les points 44 à 56 de l'ordre du jour

1. Le Président de la Commission administrative, M. Haitham Misto (Jordanie), présente le rapport de la Commission (WP/650) pour approbation par la Plénière. Il relève que la Commission administrative a achevé ses travaux en deux réunions, auxquelles ont participé au moins 94 États ; et il présente un rapport unique à la Plénière sur les délibérations tenues au sein de ladite Commission, lequel reflète l'énorme travail préparatoire effectué par le Conseil et le Secrétariat avant l'Assemblée. Il exprime sa reconnaissance au Secrétariat et à tous les membres de la Commission pour la coopération efficace et efficiente dont ils ont fait montre pendant la conduite de leurs travaux.

2. Au titre du point 44 de l'ordre du jour, la Commission administrative a pris note du contenu et de la présentation des sections intitulées « Finances » et « Gestion des ressources humaines et équité entre les sexes » des rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2019, 2020 et 2021, ainsi que du rapport supplémentaire sur le premier semestre de 2022, et recommande son approbation par la Plénière.

3. Concernant le point 45 de l'ordre du jour : *Budgets pour 2023, 2024 et 2025*, la Commission administrative s'est prononcée en faveur du projet de budget et a recommandé que la Plénière prenne acte du message du Conseil concernant l'adoption du budget 2023-2024-2025; approuve le maintien de la réserve opérationnelle comme source de financement pour le triennat 2023-2024-2025; adopte le projet de résolution 45/1 relative au budget ordinaire de l'Organisation pour 2023-2024-2025 et aux prévisions budgétaires indicatives des dépenses (AOSC) du Programme de coopération technique. En outre, la Commission est convenue que tout besoin financier supplémentaire identifié durant l'Assemblée, en particulier pour le LTAG, devrait être renvoyé au Conseil pour examen complémentaire, en tenant compte des priorités existantes financées par le Budget 2023-2024-2025.

4. En ce qui concerne le rapport sur le point 46 de l'ordre du jour : *Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention*, la Commission administrative a constaté qu'aucun État n'avait adhéré à la Convention ni n'était devenu un État contractant de l'OACI depuis la 40e session de l'Assemblée, et qu'aucune mesure particulière ne s'impose donc au titre du présent point.

5. Au titre du point 47 de l'ordre du jour : *Arriérés de contributions*, la Commission administrative a examiné la note A41-WP/30, EX/18, AD/2, Révision no 1, et l'Additif no 1 à l'appendice C, qui donnent des renseignements sur les aspects financiers de la question des arriérés de contributions et sur les États membres dont le droit de vote était considéré comme étant suspendu, a pris note des progrès réalisés dans la perception des arriérés de contributions de longue date ainsi que de l'état du compte du mécanisme de mesures incitatives et du transfert du solde excédentaire résiduel de 0,2 million CAD destiné à financer le budget ordinaire de 2023, 2024 et 2025.

6. S'agissant du point 48 de l'ordre du jour : *Contributions au Fonds général pour 2023, 2024 et 2025*, la Commission administrative, en recommandant l'adoption des barèmes des contributions détaillés dans la résolution 48/1, a invité la Plénière à prendre acte qu'aucune modification n'a été apportée à la méthodologie en matière de détermination des contributions telle que précédemment approuvée par l'Assemblée dans la résolution A36-31, et que les principes actuels de détermination des contributions seront donc maintenus dans le prochain triennat.

7. Au titre du point 49 de l'ordre du jour : *Rapport sur le Fonds de roulement*, la Commission administrative a rendu compte à la Plénière que le niveau du Fonds de roulement a été maintenu à 8 millions USD et a recommandé l'adoption de la résolution 49/1 connexe.

8. Pour ce qui est du point 50 de l'ordre du jour : *Utilisation de l'excédent de trésorerie et financement du déficit de trésorerie*, la Commission administrative a noté les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et a confirmé qu'il n'était pas nécessaire d'imputer le financement du déficit aux États membres.

9. Au titre du point 51 de l'ordre du jour : *Modification du règlement financier*, la Commission administrative a noté l'examen global et les propositions d'amendement au règlement financier tel qu'il figure dans l'appendice B de la note de travail A41-WP/34, AD/6. La Commission a confirmé les amendements et a recommandé l'adoption par la Plénière de résolution la 51/1 associée.

10. En ce qui concerne le point 52 de l'ordre du jour : *Examen des dépenses, approbation des comptes et examen des rapports de vérification des comptes des exercices financiers 2019, 2020 et 2021*, la Commission administrative a pris note des rapports de vérification pour 2019, 2020 et 2021, a recommandé l'approbation des comptes apurés de l'Organisation pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 et a également recommandé l'adoption du projet de résolution refondue 52/4.

11. S'agissant du point 53 de l'ordre du jour : *Nomination du Commissaire aux comptes*, la Commission administrative a recommandé à la Plénière de confirmer la reconduction du Président du Contrôle fédéral des finances (CDF) de Suisse dans ses fonctions de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 en adoptant la résolution 53/1.

12. Concernant le point 54 de l'ordre du jour : *Situation du personnel de l'OACI et gestion des ressources humaines*, la Commission administrative a examiné les initiatives en cours et les mesures futures visant à améliorer la gestion des ressources humaines de l'Organisation et a invité la Plénière à prendre note des réformes entreprises et des réalisations accomplies par l'Organisation pour renforcer la gestion de ses ressources humaines ainsi que les initiatives prioritaires et les mesures futures définies pour la gestion des ressources humaines au cours du prochain triennat. À propos de la situation du personnel de l'OACI, la Commission administrative a examiné l'état de représentation géographique équitable (RGE) et de la parité des sexes et a recommandé que la Plénière entérine les futures mesures afin de renforcer les efforts de sensibilisation et de rechercher activement d'autres moyens d'améliorer

la RGE et l'égalité des sexes au Secrétariat de l'OACI. La Commission administrative a examiné la note WP/491, présentée par la Fédération de Russie, mais en ce sens, elle n'a pas appuyé la proposition visant des ressources supplémentaires pour soutenir la sûreté de l'aviation dans le Bureau Europe et Atlantique du Nord.

13. Au titre du point 55 de l'ordre du jour : *Faits nouveaux concernant le cadre de déontologie de l'OACI et établissement de dispositions du Règlement intérieur applicables aux fonctions de secrétaire général et de président du Conseil*, la Commission administrative a invité la Plénière à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de déontologie révisé de l'OACI et dans l'application des appendices G, H et I du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7599).

14. Aucune autre question ni aucun autre point n'a été examiné par la Commission administrative au titre du point 56 de l'ordre du jour : *Autres questions à examiner par la Commission administrative*.

15. En l'absence d'autres observations, la Présidente de l'Assemblée déclare que le rapport suivant de la Commission administrative est approuvé et que les résolutions indiquées sont adoptées :

- WP/650 — Partie « Généralités »
- Point 44 de l'ordre du jour : *Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2019, 2020 et 2021*
 - Point 45 de l'ordre du jour : *Budgets pour 2023, 2024 et 2025*
(Résolution 45/1)
 - Point 46 de l'ordre du jour : *Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention*
 - Point 47 de l'ordre du jour : *Arriérés de contributions*
 - Point 48 de l'ordre du jour : *Contributions au Fonds général pour 2023, 2024 et 2025*
(Résolution 48/1)
 - Point 49 de l'ordre du jour : *Rapport sur le Fonds de roulement*
(Résolution 49/1)
 - Point 50 de l'ordre du jour : *Utilisation de l'excédent de trésorerie et financement du déficit de trésorerie*
 - Point 51 de l'ordre du jour : *Modification du Règlement financier*
(Résolution 51/1)
 - Point 52 de l'ordre du jour : *Examen des dépenses, approbation des comptes et examen des rapports de vérification des comptes des exercices financiers 2019, 2020 et 2021*
(Résolution 52/4)
 - Point 53 de l'ordre du jour : *Nomination du Commissaire aux comptes*
(Résolution 53/1)
 - Point 54 de l'ordre du jour : *Situation du personnel de l'OACI et gestion des ressources humaines*

- Point 55 de l'ordre du jour : *Faits nouveaux concernant le cadre de déontologie de l'OACI et établissement de dispositions du Règlement intérieur applicables aux fonctions de secrétaire général et de président du Conseil*
- Point 56 de l'ordre du jour : *Autres questions à examiner par la Commission administrative*

Approbation du rapport de la Commission juridique sur la partie « Généralités » et sur les points 40 à 43 de l'ordre du jour

16. En présentant le rapport de la Commission juridique (WP/649) à l'approbation de la Plénière, le Président, M. Jonathan Aleck (Australie), note que la Commission a tenu trois réunions entre le 29 septembre et le 4 octobre 2022, réunions qui ont connu la participation de 114 États. Il a eu le privilège de présider ces réunions. Au cours de la première, la Commission a élu Mme. Susanna Metsälampi (Finlande) et M. Peter Amaleboba (Ghana) comme premier et deuxième vice-présidents, respectivement.

17. Au titre du point 40 de l'ordre du jour, la Commission juridique a pris note des chapitres des rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2019, 2020 et 2021 ainsi que du supplément pour le premier semestre de 2022, qui lui avaient été renvoyés par la Plénière.

18. Concernant le point 41 de l'ordre du jour, la Commission juridique a passé en revue le Programme de travail de l'Organisation dans le domaine juridique, en particulier les points concernant le Programme général des travaux du Comité juridique et a soutenu ce programme tel que présenté au paragraphe 4.3 de la note WP/53.

19. Au titre du point 42 de l'ordre du jour, la Commission juridique a recommandé l'adoption de la résolution 42/1 : *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine juridique*, qui propose des amendements éditoriaux, et plus particulièrement à son appendice C sur la ratification des instruments internationaux de l'OACI (ajout des dates d'adoption des protocoles portant amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale relatifs aux textes arabe et chinois), à son appendice D sur l'enseignement du droit aérien (élargissement de la portée de l'enseignement du droit aérien afin de promouvoir l'enseignement et la diffusion des connaissances dans ce domaine dans le monde entier) et à son appendice F, de manière à rendre compte du titre actuel de ce point, « Étude des questions juridiques internationales relatives aux systèmes et services mondiaux par satellite à l'appui des services de navigation aérienne internationale », et de son rang de priorité dans le programme général des travaux du Comité juridique.

20. Concernant le point 43 de l'ordre du jour sur les autres questions à examiner par la Commission juridique, la Commission a largement appuyé le cadre de compétences pour les conseillers juridiques présenté par Singapour et coparrainé par 72 États, y compris les États membres de la Commission africaine de l'aviation civile dans la note WP/106. La Commission a aussi salué la note WP/105 présentée par Singapour avec le coparrainage de 42 États et un observateur, ce qui a marqué le 75^e anniversaire de la création du Comité juridique de l'OACI célébré cette année et a souligné les contributions et le rôle important que le Comité a joué au cours de ces 75 années. En ce qui concerne la rédaction de projets de texte destinés à des instruments de droit aérien international dans les domaines de la sécurité et de la sûreté de l'aviation, il y a eu un solide soutien à la résolution 43/1, associé à la reconnaissance de la contribution de la Direction des affaires juridiques et des relations extérieures aux travaux du Comité juridique.

21. Concluant sa présentation, le Président soumet le rapport de la Commission juridique (WP/649) à la Plénière pour approbation, avec la recommandation que les Résolutions 42/1 et 43/1 soient adoptées.

22. En l'absence d'observations, la Présidente de l'Assemblée déclare que le rapport ci-après de la Commission juridique est approuvée et que les Résolutions indiquées sont adoptées :

WP/649 — Partie « Généralités »

— Point 40 de l'ordre du jour : *Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2019, 2020 et 2021*

— Point 41 de l'ordre du jour : *Programme des travaux de l'Organisation dans le domaine juridique*

— Point 42 de l'ordre du jour : *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine juridique*
(Résolution 42/1)

— Point 43 de l'ordre du jour⁴³ : *Autres questions à examiner par la Commission juridique*
(Résolution 43/1)

Approbation des rapports de la Commission technique sur la partie « Généralités » et sur les points 29 à 33 de l'ordre du jour

23. Avant de présenter les quatre rapports de sa Commission (note WP/651 à /655) le premier Vice-Président de la Commission, M. Sulaiman Almuhaïmedi (Arabie Saoudite), au nom du Président, M. Raul Medina Caballero (Espagne), félicite la Présidente de l'Assemblée pour son excellente manière de diriger cette 41^e session. En félicitant également le Président du Conseil, l'ensemble du Conseil et la Commission de navigation aérienne (ANC) pour leur préparation de la documentation de l'A41 et pour le budget que le Conseil a présenté à l'Assemblée, il fait observer qu'il y a de nombreux besoins en concurrence pour les ressources de l'OACI et que la hiérarchisation des activités ne sera pas une tâche facile.

24. Le premier Vice-Président de la Commission technique remercie également le Secrétaire général et son personnel pour leur soutien exceptionnel et leur organisation efficace de l'Assemblée. Indiquant qu'il est fascinant de voir tout ce qui se fait en coulisses, il affirme que cela a été un travail remarquable.

25. En outre, le premier Vice-président remercie le Président pour la confiance qu'il leur a accordé, à lui et au second Vice-président, M. Luiz Ricardo de Souza Nascimento (Brésil), pour leur promptitude à entrer en jeu lors de l'examen du très lourd programme de travail. Il remercie également tous les participants de la Commission technique qui ont travaillé dans un esprit de coopération et d'amitié, ce qui a permis de mener à bien cette charge de travail considérable.

26. Présentant ensuite les rapports de la Commission technique sur les points 29 à 33 de l'ordre du jour (notes WP/651 à /655 respectivement), le premier Vice-président note que la Commission technique a tenu quatre réunions entre le 29 septembre et le 4 octobre 2022 et a examiné 219 notes de travail, ainsi que cinq projets de rapports à la Plénière. Les représentants de quelque 184 États membres et 56 délégations d'observateurs ont participé à une ou plusieurs réunions de la Commission.

27. Au titre du point 29 de l'ordre du jour (WP/651), la Commission technique a examiné les rapports annuels du Conseil pour 2019, 2020 et 2021, et le supplément pour le premier semestre de 2022, et a pris note des travaux réalisés au cours des trois dernières années dans le domaine de la navigation aérienne.

28. Au titre du point 30 de l'ordre du jour (WP/652), la Commission a examiné la quatrième édition du *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (GASP, Doc 10004) et la septième édition du *Plan mondial de navigation aérienne* (GANP, Doc 9750).

29. La Commission a aussi passé en revue les résultats de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC 2021), en ce qui concerne le volet sécurité et est convenue de la nécessité d'encourager les États à donner suite aux recommandations qui leur sont adressées. La Commission a reconnu l'importance de convoquer des réunions à l'échelon Division en amont des sessions de l'Assemblée dans le but de recommander des travaux techniques supplémentaires pour l'OACI en temps utile avant l'établissement du budget pour le triennat suivant et de permettre à la Commission technique de mettre l'accent sur des décisions et des plans de politique globaux, ce qui améliore l'efficacité des travaux de l'Assemblée. Enfin, the Commission a examiné les résultats de la Conférence concernant les questions de spectre de fréquences et est convenue de soumettre pour adoption à la Plénière la Résolution 30/2: *Soutien de la politique de l'OACI concernant le spectre des fréquences radioélectriques*.

30. Plutôt que de présenter le rapport de chaque point de l'ordre du jour dans les détails, conformément à la volonté de la Commission technique de se concentrer sur les plans mondiaux et aux décisions de politique comme moyens d'améliorer l'efficacité des Assemblées, le premier Vice-président souligne que la Commission technique a soumis les résolutions suivantes à la Plénière pour, notamment: la Résolution 31/1: *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI relatives à un système de gestion du trafic aérien (ATM) mondial et aux systèmes de communication, de navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM)*; la Résolution 31/2: *Nouveaux acteurs*; et la Résolution 33/1: *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne*.

31. Concluant sa présentation, il indique qu'il reste à disposition et serait heureux de répondre à toutes les questions qui pourraient provenir de l'Assemblée.

32. En l'absence d'autres observations, la Présidente de l'Assemblée déclare que les rapports suivants de la Commission technique sont approuvés et que les résolutions indiquées sont adoptées :

- WP/651 — Partie « Généralités »
— Point 29 de l'ordre du jour : *Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2019, 2020 et 2021*
- WP/652 — Point 30 de l'ordre du jour : *Sécurité de l'aviation et politique de la navigation aérienne*
(Résolutions 30/1 et 30/2)
- WP/653 — Point 31 de l'ordre du jour : *Sécurité de l'aviation et normalisation de la navigation aérienne*
(Résolutions 31/1 et 31/2)
- WP/654 — Point 32 de l'ordre du jour : *Sécurité de l'aviation et mécanisme régionaux de coordination de la mise en œuvre de la navigation aérienne*
- WP/655 — Point 33 de l'ordre du jour : *Autres questions à examiner par la Commission technique*
(Résolution 33/1)

33. La séance est levée à 16 h 15.

Procès-verbal de la huitième séance

(Vendredi 7 octobre 2022, 9 h)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 9 : Rapports des comités et commissions de l'Assemblée et suite à leur donner

- Approbation des rapports du Comité exécutif pour la partie « Généralités » et les points 11, 12, 14 à 25 et 27 de l'ordre du jour

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Point 9 : Rapports des comités et commissions de l'Assemblée et suite à leur donner

Approbation des rapports du Comité exécutif pour la partie « Généralités » et les points 11, 12, 14 à 25 et 27 de l'ordre du jour

1. La Présidente de l'Assemblée, en sa qualité de Présidente du Comité exécutif, présente une série de seize rapports (notes de travail WP/630 Révision N°1 à /634, /656 à /659, /661, /664 à /666, /668, /669 et /674) pour approbation par la Plénière. Il est noté que les rapports du Comité exécutif sur les points 13, 26 et 28 de l'ordre du jour seront examinés lors de la prochaine réunion de la Plénière.

2. En réponse à la demande de la Présidente, le Secrétariat a ensuite fourni des informations relatives à la procédure de notification d'une réserve à l'égard d'une résolution de l'Assemblée, expliquant qu'en se fondant sur une pratique ancienne, une réserve doit d'abord être exprimée par les États en Plénière, en indiquant si elle s'applique à la résolution dans son ensemble ou à certaines dispositions dûment spécifiées. Par la suite, la réserve doit être confirmée par écrit et adressée au Secrétaire général dans un délai d'un mois après la clôture de l'Assemblée. Dans le cas présent, la confirmation écrite de toute réserve, que ce soit à l'égard de la Résolution 17/1, de la Résolution 18/1 ou de toute autre résolution, aurait dû être reçue par le Secrétaire général au plus tard le 7 novembre 2022.

3. Le délégué du Venezuela (république bolivarienne du) indique que son État introduira des réserves à l'égard de la Résolution 17/1 concernant les changements climatiques et la Résolution 18/1 concernant le CORSIA. Les réserves suivantes ont ensuite été transmises par écrit au Secrétaire général :

« L'État vénézuélien souhaite exprimer une réserve formelle concernant l'annexe de la Résolution A41-21 : « Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques », et les paragraphes 4, 5, 6, 9 (g), 10, 11, 18 et 19 (f) de la résolution A41-22 : « Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) », étant donné qu'ils se rapportent à des dispositions liées à l'utilisation de mesures basées sur le marché (MBM) et de carburants durables sous différentes formes.

« L'État du Venezuela réitère aussi sa réserve à l'égard des Résolutions A39-2, A39-3, A40-18 et A40-19 de l'OACI sur la mise en œuvre de l'Annexe 16 – *Protection de l'environnement*, Volume IV – *Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)*, de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

« Il est important de mentionner que la République bolivarienne du Venezuela se mobilise pour protéger l'environnement et contribue aux efforts mondiaux pour lutter contre les menaces que font peser les changements climatiques en mettant en œuvre des mesures et des programmes fondés sur les droits environnementaux inscrits dans le Constitution.

« L'État du Venezuela saisit cette occasion pour réaffirmer son engagement et sa responsabilité en matière de préservation de l'environnement au bénéfice des générations futures, à travers la mise en œuvre de stratégies fondées sur le principe des « responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives » et d'initiatives conformes au régime multilatéral existant, à savoir la Convention-cadre et l'Accord de Paris, afin de réduire les émissions de CO₂ dans l'aviation internationale. »

4. La délégation de la Chine exprime les réserves de son État à l'égard de la Résolution 17/1 et la Résolution 18/1, lesquelles ont ensuite été transmises par écrit au Secrétaire général comme suit :

« La délégation chinoise est venue à Montréal avec la plus grande sincérité, dans l'espoir d'aplanir les différences et parvenir à un consensus avec toutes les parties par le biais de la communication et des négociations en vue de formuler des résolutions de l'Assemblée équilibrées et applicables. Malheureusement, aucune des deux résolutions sur les changements climatiques et le CORSIA n'a fait l'objet de négociations ni de consultations approfondies lors de cette Assemblée. Les deux résolutions qui viennent d'être adoptées restent controversées. Compte tenu de tout cela, cette délégation souhaite faire la déclaration suivante :

« La délégation de la Chine félicite la Présidente de l'Assemblée pour le leadership extraordinaire dont elle a fait preuve et la manière admirable dont elle a coordonné les travaux de cette Assemblée de l'OACI. Nous vous remercions et vous saluons pour l'approche équilibrée, transparente, indépendante et axée sur les parties que vous avez adoptée pour diriger les travaux. Cette délégation salue également les efforts déployés par le Président du Conseil, le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat pour faciliter les délibérations sur les sujets relatifs aux changements climatiques.

« La Chine est le plus grand pays en développement et a fait du développement durable la base de sa politique nationale. Guidé et animé par la vision et l'objectif national de réduction des émissions de CO₂, le secteur de l'aviation civile en Chine a mis en œuvre des mesures complètes qui réduisent efficacement son empreinte carbone tout en répondant aux besoins de la population en matière de voyage aérien, ce qui s'est traduit par une réduction cumulée de 400 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone depuis le début de ce siècle. L'ambition écologique de l'aviation civile chinoise réside dans ses actions. Nous avons défini un objectif de développement circulaire vert et à faible émission d'ici 2035, et avons identifié dix domaines d'actions prioritaires, dont les technologies, l'exploitation, le marché et l'énergie propre. Grâce à ces actions concrètes, la Chine entend apporter des contributions nouvelles et plus importantes au développement durable de l'aviation civile mondiale.

« La délégation chinoise continue de croire que la réduction des émissions de l'aviation internationale fait partie intégrante de la gouvernance climatique mondiale en que, par conséquent, elle devrait respecter les principes de base de la gouvernance climatique mondiale, en particulier ceux établis par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Accord de Paris, les principes de responsabilités communes mais différenciées, d'équité et de capacités respectives. Nous devrions aller dans le sens du consensus de la communauté internationale à l'égard des modèles de gouvernance climatique mondiale qui permettent aux États de choisir de manière

indépendante leurs propres objectifs à moyen et à long terme, et les moyens de mise en œuvre qui sont les mieux adaptés à leurs circonstances particulières.

« Malheureusement, les tâches clairement prescrites par la dernière Assemblée, telles que l'étude de faisabilité sur les objectifs à moyen et à long termes et le renforcement de l'assistance aux pays en développement, non seulement ne se sont pas complètement concrétisées, mais risquent même d'être affaiblies ou rendues caduques. Une telle approche non constructive n'est pas de nature à préserver le sérieux des résolutions de l'Assemblée.

« Cette Assemblée qui a adopté les deux résolutions sur les changements climatiques et le CORSIA sans consultation ni négociation, imposant un objectif d'une croissance carboneutre à partir de 2020, précipitant un objectif global de neutralité en carbone d'ici 2050 pour l'aviation internationale, et par le biais de la mise en œuvre du CORSIA, attribue les objectifs suscités aux États, plaçant des responsabilités extrêmement injustes de réduction des émissions sur les pays en développement, tout en ne tenant pas pleinement compte des préoccupations légitimes des pays en développement sur les questions d'assistance en matière de technologie, de financement et de renforcement des capacités. Les deux résolutions manquent d'équité, de preuves scientifiques et d'opérabilité, et sont incompatibles avec les principes fondamentaux de la gouvernance climatique mondiale ainsi que qu'avec les principes et l'objectif de la Convention relative à l'aviation civile internationale. Elles ne sont pas de nature à préserver la crédibilité de l'OACI et l'unité des États membres, ni à garantir l'accomplissement efficace du mandat de l'Assemblée et du Conseil de l'OACI en matière d'aviation internationale et de changement climatique.

« Au cours de cette Assemblée, dans le but de promouvoir la coopération gagnant-gagnant et de renforcer la mise en œuvre des objectifs, la délégation chinoise a proposé des amendements constructifs pour améliorer lesdites résolutions. Toutefois, nos contributions raisonnables n'ont pas été reflétées de manière adéquate dans les résolutions de l'Assemblée. Afin de maintenir le statut de la CCNUCC en tant que principal forum pour la gouvernance climatique mondiale et de défendre les principes et les objectifs de la Convention relative à l'aviation civile internationale, la délégation chinoise n'a pas d'autres choix que d'exprimer des réserves à l'égard de certaines parties des deux résolutions relatives à l'objectif global d'une croissance carboneutre à partir de 2020 pour l'aviation internationale, l'objectif global d'émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050, ainsi que le système de réduction des émissions fondé sur les objectifs susmentionnés, en particulier les paragraphes 6, 7, 9 et 17 de Résolution sur les changements climatiques et le texte intégral de la Résolution sur le CORSIA. Notre déclaration de réserves sera soumise par écrit au Secrétariat après la réunion. En fonction de l'avancement de l'étude de faisabilité sur les objectifs susmentionnés, des progrès réalisés dans la résolution de la question de l'équité au CORSIA et des progrès réalisés dans la mise en place d'un mécanisme d'assistance pour les pays en développement, la Chine décidera si et quand elle retirera sa réserve.

« En attendant, nous devons préciser que la détermination de la Chine à promouvoir le développement vert de l'aviation est sincère et inébranlable ; ses actions sont fortes et cohérentes. Nous ne sommes pas opposés à la réduction des émissions en tant que telle ; ce à quoi nous nous opposons, c'est à un système de réduction des émissions injuste et rhétorique, sans étude de faisabilité. Nous réaffirmons que, sur la base du respect mutuel et du bénéfice mutuel, la Chine continuera à approfondir sa coopération sur le terrain avec toutes les parties en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions dans le secteur de l'aviation civile.

« Enfin, cette délégation remercie les interprètes d'avoir facilité le bon déroulement de la réunion ! »

5. Le délégué de l'Érythrée s'oppose à la manière injuste dont les questions de changement climatique et du CORSIA seront mises en œuvre, car les pays en développement seraient en danger bien qu'ils soutiennent pleinement l'atténuation des changements climatiques et le CORSIA ; il apporte donc son soutien total aux questions de mise en œuvre abordées par le délégué de la Chine.

6. Le délégué de la Fédération de Russie fait part des réserves de son État à l'égard des paragraphes 7, 9 et 17 bis a) de la Résolution 17/1 ; et indique que son État est prêt à adhérer sans réserve au texte d'une résolution alternative présentée par la Chine dans l'annexe au rapport sur le point 17 de l'ordre du jour (WP/658). En ce qui concerne la Résolution 18/1, son État ne participera pas à la phase expérimentale du CORSIA compte tenu des conditions actuelles et des sanctions unilatérales. La déclaration suivante concernant les réserves de la Fédération de Russie à l'égard de la Résolution 17/1 et de la Résolution 18/1 a ensuite été transmise par écrit au Secrétaire général :

« En ce qui concerne la Résolution A41-21, la Fédération de Russie exprime ses réserves concernant les paragraphes suivants :

1. le paragraphe 7 du dispositif – vu l'inexistence d'un scénario de mise en œuvre de l'objectif ambitieux à long terme (LTAG) approuvé par l'Assemblée de l'OACI précisant, entre autres, expressément les sources de financement pour toutes les activités LTAG à l'échelle mondiale et régionale;
2. le paragraphe 9 du dispositif – vu l'inexistence d'un « panier de mesures permettant de réaliser les objectifs LTAG » approuvés par l'Assemblée de l'OACI;
3. l'alinéa a) du paragraphe 17 bis du dispositif – compte tenu des risques imminents de « colonisation financière » des pays en développement au cours de la mise en œuvre des scénarios LTAG

« En ce qui concerne la Résolution A41-22, la Fédération de Russie déclare que, vu les restrictions sans précédent imposées de manière unilatérale sur l'aviation civile internationale par plusieurs pays membres de l'OACI, toute mesure de compensation relative à l'aviation civile internationale perd son sens. À cet égard, la Fédération de Russie ne se considère pas liée par les dispositions de ladite résolution de l'Assemblée de l'OACI. »

7. En l'absence d'autres observations, la Présidente de l'Assemblée déclare que le rapport du Comité exécutif suivant est approuvé et les résolutions indiquées adoptées, sous réserve des susmentionnées :

- WP/668 — Partie « Généralités »
- WP/669 — Point 11 : *Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2019, 2020 et 2021*
- WP/666 — Point 12 : *Résultats de la conférence de haut niveau sur la COVID-19*
(Résolutions 12/1, 12/2 and 12/3)
- WP/661 — Point 14 : *Sûreté de l'aviation — Politique*
(Résolutions 14/1 et 14/2)
- WP/665 — Point 15 : *Programmes d'audit – Méthode de surveillance continue*
- WP/657 — Point 16 : *Protection de l'environnement – Dispositions générales, bruit des aéronefs et qualité de l'air locale*
(Résolution 16/1)
- WP/658 — Point 17 : *Protection de l'environnement – Aviation internationale et changements climatiques*
(Résolution 17/1)

- WP/659 — Point 18 : *Protection de l'environnement – Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSA)* (Résolution 18/1)
- WP/664 — Point 19 : *Multilinguisme à l'OACI*
- WP/630 — Point 20 : *Amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de l'OACI Rev. No. 1* (Disponible en anglais seulement)
- WP/631 — Point 21 : *Programme 2030 des Nations Unies – Objectifs de développement durable (ODD)*
- WP/632 — Point 22 : *Mobilisation des ressources et fonds volontaires*
- WP/633 — Point 23 : *Innovation en aviation*
- WP/656 — Point 24 : *Programme d'assistance technique*
- WP/674 — Point 25 : *Coopération technique – Politique et activités* (Résolution 25/1)
- WP/634 — Point 27 : *Mesures en faveur de l'égalité des sexes à l'OACI et dans le secteur mondial de l'aviation d'ici à 2030*

8. À présent que l'OACI s'est donné un remarquable objectif ambitieux à long terme, à savoir zéro émission de CO₂ nette d'ici 2050, le délégué de la Suisse exprime ses sincères remerciements, tout d'abord aux centaines d'experts qui ont contribué au rapport du CAEP, lequel a servi de base première aux discussions sur la définition de l'objectif ; au Secrétariat qui a soutenu ce travail en organisant des séminaires d'évaluation et des dialogues sur l'aviation mondiale sur ce sujet et sur le processus selon les besoins ; aux participants à la réunion de haut niveau sur le LTAG, qui a ouvert la voie aux décisions prises ; et enfin au Conseil qui a rédigé le texte équilibré qui vient d'être adopté. Lui-même et son État se réjouissent à l'idée de contribuer à la réalisation de cet objectif dans les années à venir.

9. Dans la même veine, le délégué des États Unis remercie les experts du CAEP pour leur travail d'analyse approfondi, les discussions intenses entre les délégations lors des réunions de l'OACI spécialement consacrées à ces questions, mais aussi au sein du Conseil. Il remercie également la Présidente, le Secrétaire général et le Secrétariat pour leur travail extraordinaire de coordination et pour avoir veillé à ce que le large éventail de documents analytiques soit diffusé et examiné comme il se doit, conformément aux procédures. Les États-Unis se réjouissent de travailler avec leurs partenaires de l'OACI originaires de toutes les régions pour faire avancer l'aviation dans le défi du 21^e siècle afin de d'atteindre l'objectif ambitieux à long terme et respecter les obligations à plus court terme du CORSIA.

10. Le délégué de la Colombie souligne l'honneur qui lui a été fait, au cours de l'année écoulée, de présider le Comité du climat et de l'environnement du Conseil de l'OACI et il exprime sa profonde reconnaissance pour le travail des membres du Comité, des membres du Conseil, du Secrétariat et du CAEP; ce groupe a fourni des orientations et un soutien au Conseil. Il remercie aussi chaleureusement les États, en particulier la Chine, la Fédération de Russie et les autres, pour leur participation aux discussions qui ont permis d'aboutir à cette conclusion, et même ceux qui n'étaient pas entièrement d'accord avec ce qui avait été approuvé, car cela signifie qu'il s'agissait d'un accord bien équilibré et délicat. Enfin, il remercie la Présidente de l'Assemblée pour le rôle de premier plan qu'elle a joué dans ces discussions.

11. Comme les orateurs qui l'ont précédé, le délégué de la France se félicite de la décision historique qui a été prise et qui met l'OACI sur la voie d'une transition durable et, comme cela a été

répété tout au long des discussions très intenses, c'est aussi le point de départ d'un travail considérable à accomplir, y compris au sein du Conseil, et sa délégation s'y engagera avec enthousiasme. Il espère que ces travaux permettront de dissiper les inquiétudes de certaines délégations, dont la Chine, et il salue l'esprit de compromis qui a prévalu dans les discussions d'aujourd'hui ; nous pouvons tous être fiers de cette décision ; et il remercie la Présidente pour avoir dirigé efficacement les travaux de l'Assemblée jusqu'à ce résultat ambitieux et fort.

12. Le délégué de l'Égypte réitère son soutien total à tous les États qui travaillent ensemble sous l'égide de l'OACI afin de parvenir à un accord sur le LTAG dans le cadre du CORSIA. Sur la base des résultats de la réunion de haut niveau sur le LTAG, il est nécessaire que tous les États soient associés ; qu'une assistance soit fournie aux pays en développement pour la mise en œuvre des mécanismes, comme l'ont souligné la CAFAC et les États arabes. Les travaux doivent se poursuivre dans le cadre de l'initiative *Aucun pays laisse de côté* par le biais du transfert volontaire de technologies, car la crédibilité de la Résolution 17/1 en dépend. Le CORSIA a besoin d'un mécanisme de révision clair adopté par le Conseil ; par conséquent, il lance encore une fois un appel à toutes les parties prenantes pour qu'elles fassent preuve d'ouverture d'esprit, conformément au message de la résolution. Tout en comprenant parfaitement les préoccupations exprimées par certains États et en les remerciant pour leur considération, il appuie l'adoption des deux résolutions sans modification et prend note de ce moment historique dans la mesure où elles ont été adoptées par consensus. Les deux résolutions représentent le minimum qui puisse être accepté par l'OACI et ses États membres, envoyant ainsi un message clair à la communauté internationale sur la nécessité de discussions techniques basées sur le respect mutuel ; et il espère que les résolutions seront mises en œuvre afin d'assurer l'avenir des générations futures. Il félicite la Présidente pour sa gestion avisée de toutes les réunions et remercie les interprètes.

13. La députée du Royaume-Uni souligne l'importance de ce moment où l'OACI, pour la première fois, est d'accord sur un objectif à long terme visant à atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2050. Parallèlement, elle a renforcé le CORSIA, qui jouera un rôle crucial dans la réalisation d'une croissance carboneutre dans les années à venir, et que cet ensemble complémentaire de mesures environnementales importantes, le LTAG et le CORSIA, aura un effet substantiel sur la création de l'élan nécessaire pour réaliser ce changement transformationnel. Il est important de noter que ceci envoie un signal clair d'intention à l'industrie pour l'inciter à investir dans une nouvelle technologie plus verte, et à la finance internationale pour aider les États à financer les nouvelles infrastructures nécessaires. Cela envoie également un message clair au reste du monde, à savoir que l'OACI est engagée à soutenir l'objectif mondial de température de l'Accord de Paris et qu'elle contribuera à assurer un avenir durable et prospère à l'aviation. C'est le moment de reconnaître avec fierté que l'OACI relève le défi d'une véritable lutte contre le changement climatique. La députée du Royaume-Uni remercie la Présidente de l'Assemblée pour sa résilience et sa persévérance, l'équipe du Secrétariat pour son travail acharné, le Président du Conseil, le Secrétaire général de l'OACI, mais surtout tous les collègues pour les discussions constructives qui ont permis d'aboutir à ce moment.

14. Le délégué du Brésil exprime ses sincères remerciements à tous les États membres qui ont fait preuve d'une souplesse remarquable et d'une volonté de compromis sur des questions très difficiles afin de parvenir à un accord sur le LTAG et le CORSIA. Il s'associe tout particulièrement à l'intervention du délégué de la Colombie et remercie les délégations qui ont exprimé des réserves à l'égard de la Résolution 17/1 pour leur volonté de travailler avec tout le monde, et il réaffirme que la délégation du Brésil comprend et partage nombre des préoccupations et des intérêts exprimés, et que ceux-ci seront pris en considération par le Conseil, conformément aux instructions de l'Assemblée. Enfin, au nom de sa délégation, il remercie la Présidente pour son leadership dans la conduite de cette Assemblée.

15. Le délégué des Émirats arabes unis remercie la Présidente pour ses efforts et sa patience au cours de l'Assemblée, qui l'ont amenée à ce moment historique ; le Secrétariat de l'OACI, les experts du CAEP et du LTAG pour leur soutien sans faille et leur travail acharné ; et pour la réunion de haut niveau de juillet qui a amené l'Assemblée à ce moment important. En apportant son plein soutien à l'engagement de la communauté mondiale à veiller à ce que le LTAG et zéro émission nette de l'aviation

soient bien atteints d'ici 2050, le délégué des Émirats arabes unis souligne que son gouvernement a également officiellement finalisé la feuille de route SAF pour sa mise en œuvre. Félicitant l'Assemblée pour l'adoption des Résolutions 17/1 et 18/1, il souligne l'importance de poursuivre les efforts au sein de la communauté internationale pour montrer comment y parvenir. Il s'agit d'un message mondial très important ; le secteur de l'aviation s'est pleinement engagé à atteindre le niveau zéro ainsi que les autres éléments du CORSIA, et il se joint aux orateurs précédents pour réitérer ses remerciements à tous ceux qui ont franchi cette étape importante.

16. La déléguée de l'Inde se joint aux autres orateurs pour soutenir les Résolutions 17/1 et 18/1, qui constituent des décisions historiques très importantes prises par cette Assemblée. Des compromis difficiles ont permis d'aboutir à une approche collaborative fondée sur la compréhension mutuelle et le respect des différentes circonstances et capacités. Elle marque également son accord pour la proposition d'un objectif ambitieux à long terme de zéro émission nette d'ici 2050, tout en respectant les différentes capacités des États, les circonstances particulières et les calendriers nationaux. La déléguée de l'Inde remercie tous les collègues présents à cette Assemblée, les experts qui ont participé à la Réunion de haut niveau de l'OACI sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme pour la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale (HLM-LTAG), l'équipe d'experts dirigée par le Secrétariat et les experts du CAEP pour avoir créé les conditions qui ont permis à l'Assemblée de parvenir à cette décision. Elle remercie également la Présidente de l'Assemblée pour son leadership et son panache. Bien que quelques délégations aient exprimé des réserves à l'égard des deux résolutions de l'Assemblée, de nombreuses délégations ont reconnu leurs préoccupations et, dans un esprit de compromis et de contribution proactive, elles sont disposées à travailler pour rendre possibles ces deux résolutions relatives au LTAG et au CORSIA.

17. Se référant à l'intervention du délégué de la Suisse sur les nombreux experts et discussions sur ces questions, le délégué de l'Espagne souligne la magie de l'OACI pour parvenir à ce résultat qui est axé sur des questions majeures pour l'aviation et qui a abouti à une position consolidée pour l'industrie de l'aviation. Comme l'a déclaré la déléguée du Royaume-Uni, il s'agit d'un message extraordinaire envoyé au monde, qui va stimuler le développement durable dans les années à venir, mais pour arriver à 2050, et malgré les réserves émises, il faut un esprit constructif et c'est ce qu'il appelle de ses vœux afin de mener à bien le travail à venir. Si tout le monde coopère et collabore, les résultats souhaités pourront être atteints.

18. Faisant écho aux orateurs précédents, le délégué du Mexique estime qu'il s'agit d'un ensemble historique de résolutions qui se renforcent mutuellement et qui sont le résultat d'un travail de longue haleine, non seulement de la part des experts mais aussi de la coopération internationale, grâce à des intérêts sacrifiés et à des préoccupations mises de côté pour trouver un terrain d'entente afin de poursuivre l'objectif de lutte contre les changements climatiques, ce qui est conforme à l'esprit de l'Assemblée. Les résolutions doivent être mises en œuvre de manière stricte afin de garantir qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le secteur de l'aviation, qu'elles profitent à tous les citoyens, qu'elles relèvent le défi du changement climatique et qu'elles parviennent à la décarbonisation. Le délégué du Mexique félicite la Présidente de l'Assemblée pour son leadership et sa volonté d'écouter tout le monde, ce qui a permis à la 41^e session de l'Assemblée d'arriver à ce stade si habilement.

19. Le délégué de l'Afrique du Sud indique que le point de vue de son pays avait été coordonné avec celui des autres États africains et pris en compte de manière cohérente tout au long des négociations, et que le compromis atteint lors de la réunion de HLM-LTAG, ainsi que la poursuite du dialogue jusqu'à l'Assemblée, avaient permis à la décision d'aujourd'hui d'être approuvée par la grande majorité des États membres. L'Afrique du Sud accepte les résultats de l'Assemblée, qu'elle juge équilibrés, étant entendu que les discussions se poursuivront avec les partenaires pour voir comment les préoccupations exprimées peuvent être prises en compte. Il remercie la Présidente de l'Assemblée pour la manière dont elle a conduit l'Assemblée à travers les questions environnementales difficiles et remercie tous les délégués pour leur contribution. Il reste encore beaucoup à faire et il espère que l'esprit de ces discussions se poursuivra et que les besoins particuliers seront pris en compte lors de la mise en œuvre des résolutions.

20. Le délégué de l'Australie se félicite de l'existence d'un LTAG, joyau de la couronne de cette Assemblée. L'Australie estime que le résultat est bon non seulement pour les États membres et les collègues de l'industrie, mais aussi pour la communauté mondiale.

21. Le délégué de la Côte d'Ivoire félicite la Présidente pour la façon magistrale dont elle a dirigé l'Assemblée et, comme l'a souligné l'ambassadeur de son pays dans sa déclaration, il estime que les questions environnementales étaient particulièrement importantes, notamment pour la Côte d'Ivoire. À cet égard, son État se félicite des résultats obtenus lors de cette Assemblée, qui sont le fruit d'un consensus et d'un travail acharné du Conseil, de la réunion de haut niveau, du Secrétariat, des membres du CAEP et de bien d'autres personnes. À l'instar de plusieurs délégations, il ne doute pas que le Conseil, dans un esprit de collaboration, se penchera sur les réserves exprimées par certaines délégations ; et il exprime son soutien aux interventions des délégués du Brésil, de l'Égypte, de la France, de la Colombie, des États-Unis, de l'Afrique du Sud et de bien d'autres.

22. La déléguée de Singapour félicite tous les États membres, le Secrétariat, le Secrétaire général, le Président du Conseil et la Présidente de l'Assemblée pour sa patience et la manière dont elle a dirigé les travaux pour permettre à l'Assemblée de parvenir à cet accord. Comme beaucoup l'ont dit, les Résolutions 17/1 et 18/1 ont nécessité beaucoup de travail et constituent un bon compromis qui témoigne de l'engagement de l'OACI et de la communauté aéronautique à l'égard du changement climatique. Elle insiste sur la nécessité d'une mise en œuvre inclusive et sur le travail du Conseil à cet égard pour veiller à ce que tous les pays progressent et donner confiance à ceux qui ont émis des réserves pour qu'ils puissent également accepter cette voie à suivre pour lutter contre les changements climatiques.

23. Le délégué de l'Arabie Saoudite estime qu'il s'agit d'un moment très important dans l'histoire de l'OACI et, au nom de sa délégation, exprime ses vifs remerciements à la Présidente de l'Assemblée et à tous ceux qui ont contribué à ce résultat équilibré; obtenu grâce au travail accompli ces dernières années par le Conseil, le CAEP, la réunion de haut niveau, et l'Assemblée elle-même. Selon lui, cet accord pourrait être couronné de succès si les circonstances particulières et les capacités respectives des États sont prises en considération. Conscient que la neutralité carbone diffère d'un pays à l'autre, ces objectifs ne sont atteignables que s'il y a une collaboration avec l'OACI et que les autres parties prenantes explorent l'utilisation des différentes technologies et sources d'énergie dans le but d'atteindre les objectifs mondiaux de manière équitable; et si la mise en œuvre exige des États qu'ils fassent preuve de collaboration et de compréhension pour s'assurer qu'Aucun pays n'est laissé de côté.

24. La déléguée de la Nouvelle Zélande remercie la Présidente de l'Assemblée pour le rôle majeur qu'elle a joué au cours des deux dernières semaines. La Nouvelle Zélande, en tant que petit État insulaire situé dans le Pacifique, sort de cette Assemblée satisfaite du LTAG convenu collectivement et de l'ambitieux CORSIA. Comme l'a fait remarquer le délégué de l'Australie, il est très important que l'on sache que le secteur de l'aviation fera sa part et qu'à chaque étape franchie, il se rapprochera d'un point où il pourra apporter un changement crédible et garantir que tous les États ont les mêmes chances de continuer à exister. Elle remercie les traducteurs infatigables et le Secrétariat qui a soutenu l'Assemblée tout au long de ce processus et remercie chaleureusement le CAEP ainsi que plusieurs autres organisations pour le travail accompli pour s'assurer que l'Assemblée dispose de suffisamment d'éléments pour prendre ces décisions.

25. L'observateur du Groupe d'action du transport aérien (ATAG), représentant l'industrie du transport aérien, ACI, CANSO, IATA, IBAC, ICCAIA, adresse les félicitations et les remerciements de l'industrie ainsi que des citoyens concernés dans le monde entier, y compris les jeunes professionnels de l'aviation qui invitent à des vols avec zéro émission nette. L'industrie a pris la décision importante d'adopter un objectif zéro émission nette il y a exactement un an, et le fait que cet objectif soit également repris par l'OACI est un jour marquant pour le secteur de l'aviation. Le transport aérien a toujours été capable de travailler ensemble pour résoudre des problèmes complexes, et les changements climatiques ne font pas exception à la règle. L'esprit de coopération mondiale s'est manifesté dans le dossier du changement climatique à l'OACI au cours de l'année écoulée, la gouvernance tirant le meilleur parti des

avantages du multilatéralisme, et c'est ainsi que les Nations unies sont censées fonctionner, avec des diplomates qui parviennent à comprendre les différences et à s'unir pour des intérêts communs. Il reconnaît toutefois que la fixation d'un objectif est une chose, mais que la concrétisation de cet objectif est le point de départ d'un travail difficile, et que les améliorations de l'efficacité et la transition énergétique déjà en cours dans l'ensemble du secteur doivent se poursuivre et s'accélérer. Bien qu'il s'agisse d'un défi important, il est tout à fait réalisable en coopérant avec l'industrie, les gouvernements, le secteur de l'énergie et les communautés financières. Le secteur s'est engagé à collaborer avec tous les États au cours des prochaines années, à mesure qu'ils feront évoluer leur propre environnement politique pour compléter le nouvel objectif mondial et s'assurer que tous avancent dans la même direction. Il remercie la Présidente de l'Assemblée pour son leadership engagé dans cette Assemblée difficile, ainsi que le Secrétariat, les membres dévoués du Conseil et tous les collègues du monde entier qui ont joué un rôle constructif en aidant l'Assemblée à parvenir à cet accord historique.

26. Le délégué du Mozambique se dit préoccupé par les changements climatiques, l'environnement et les causes des inondations et de la dévastation dans les pays d'Afrique. Le fait d'assister à l'adoption par l'Assemblée des deux résolutions relatives au LTAG et au CORSIA a donc donné beaucoup d'espoir au peuple de la République du Mozambique, et il sera fier de faire part à son gouvernement du moment historique atteint lors de cette Assemblée. Il remercie la Présidente de l'Assemblée pour sa sagesse et sa patience et pour tout ce qui a été fait pour sa communauté, en particulier pour les pays africains et les membres de la CAFAC.

27. La députée de l'Argentine s'associe aux félicitations pour cet accord historique sur un objectif ambitieux à long terme qui, d'après les discussions, était le point principal et le plus difficile à traiter lors de cette Assemblée. L'OACI reste le principal forum pour ces discussions, comme le montrent l'engagement commun et le respect des préoccupations de toutes les parties prenantes, ce qui aidera les États à coopérer et à partager les technologies, les connaissances et les meilleures pratiques avec d'autres parties prenantes telles que les gouvernements et l'industrie, et tous ceux qui joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ce qui a été convenu, ce qui est une source de fierté. Enfin, elle remercie la Présidente de l'Assemblée pour sa gestion avisée et sa patience tout au long des discussions.

28. Au nom de sa délégation, le délégué du Nigéria remercie et félicite la Présidente de l'Assemblée pour son excellent travail et sa sagesse au cours de cette session ; il se joint également aux autres délégations pour remercier le Secrétariat, le CAEP, les autres parties prenantes et ceux qui ont participé à la réunion HLM-LTAG pour leurs contributions à l'atteinte de ce moment historique grâce à la coordination et à la coopération.

29. Remerciant la Présidente de l'Assemblée pour tous ses efforts qui ont rendu ce résultat possible, le délégué du Qatar indique que son État se félicite de ce compromis international historique au profit d'une industrie de l'aviation civile plus durable; il estime également qu'il s'agit d'une étape qui devrait être suivie de discussions continues afin de permettre à tous les États d'atteindre la neutralité carbone dans l'aviation civile sans entraver le droit au développement et à la croissance.

30. Se joignant aux orateurs précédents, la députée de l'Italie présente ses félicitations pour la conclusion de cet accord historique et novateur pour le bien de tous les peuples et des générations futures ; elle remercie la Présidente en sa double qualité de Présidente du Comité exécutif et de Présidente de l'Assemblée ; et comme elle l'a dit, ils ont marché ensemble, et ils ont marché très loin.

31. Comme beaucoup d'autres, le délégué de la Jamaïque félicite la Présidente de l'Assemblée, ses collègues et le Secrétariat pour ce résultat historique pour le LTAG.

32. L'observateur de l'International Coalition for Sustainable Aviation (Coalition internationale pour une aviation durable (ICSA)) offre également son soutien à la fixation d'un objectif de zéro émission nette et salue les efforts déployés au cours des trois dernières années par le CAEP, le Secrétariat, la réunion HLM-LTAG, ainsi que le leadership de la Présidente de l'Assemblée et le travail

des États pour construire un soutien en vue d'un résultat fructueux ; et comme d'autres, il relève qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour atteindre cet objectif. Tout en notant le compromis de cet accord et en reconnaissant les sentiments exprimés par d'autres États au sujet de la présentation erronée d'un niveau minimum d'ambition, un point de vue partagé par l'ICSA, qui aurait préféré que l'on aille plus loin à la fois sur les détails du LTAG et en particulier sur le CORSIA, il se réjouit néanmoins à l'idée de travailler ensemble pour renforcer les efforts collectifs.

33. La déléguée de la Tunisie remercie la Présidente d'avoir mené de main de maître les travaux de l'Assemblée au cours des deux dernières semaines pour faire en sorte que les efforts de la communauté internationale, non seulement dans le domaine de l'aviation civile mais aussi ailleurs, prennent conscience du travail à accomplir pour lutter contre les changements climatiques. Elle souligne que l'aviation n'est pas seulement une source de pollution, mais aussi une possibilité pour la communauté internationale d'apporter une solution à la lutte contre les changements climatiques. Il existe d'autres activités aéronautiques, et pas seulement le transport aérien, pour un transport propre dans le secteur. L'aviation pourrait être une option politique pour les États, pas seulement en ce qui concerne le LTAG, mais il pourrait également y avoir d'autres objectifs stratégiques pour la communauté internationale.

34. La séance est levée à 12 heures.

Procès-verbal de la neuvième séance

(Vendredi 7 octobre 2022, 12 h 30)

QUESTIONS EXAMINÉES

1. Point 9 : Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner :
 - Approbation des rapports de la Commission économique sur la partie « Généralités » et sur les points 34 à 39 de l'ordre du jour
 - Approbation du rapport final du Comité de vérification des pouvoirs
 - Approbation des rapports du Comité exécutif sur les points 13, 26 et 28 de l'ordre du jour
2. Délégation du pouvoir à la Présidente de l'Assemblée d'approuver les procès-verbaux de la Plénière
3. Discours de remerciements

RÉSUMÉ DES DÉBATS

1. Avant d'ouvrir la discussion sur les points de l'ordre sur jour, la Présidente invite le Secrétaire général à s'adresser à la Plénière.
2. Le Secrétaire général félicite et remercie l'Assemblée pour les étapes historiques qui ont été franchies avec l'adoption des Résolutions 17/1 et 18/1 de l'Assemblée lors de la huitième réunion de la Plénière ce matin. Il s'agit d'un véritable moment de joie et d'engagement pour le Conseil, le Secrétariat et les experts, qui travaillent depuis plusieurs années pour l'atteinte de ce résultat ; et il rassure l'Assemblée quant à l'énergie renouvelée dont disposera l'Organisation pour continuer à travailler sur le mandat qu'elle vient de recevoir de cette Assemblée. Pour finir sur une note positive, le Secrétaire général annonce que les Îles Salomon viennent de rejoindre CORSIA comme le 118^e État à le faire; et que 42 États et 11 organisations ont rejoint le programme ACT-SAF, et il remercie tout le monde pour le soutien à cet égard.

Point 9: Rapports des comités et des commissions de l'Assemblée et suite à leur donner

Approbation des rapports de la Commission économique sur la partie « Généralités » et sur les points 34 à 39

3. Le Président de la Commission économique, M. Juliano Alcântara Noman (Brésil), présente quatre rapports de la Commission (notes de travail WP/670 à /673) pour approbation à la Plénière. Il fait observer que la Commission a tenu trois réunions pour terminer son travail au titre des points 34 à 39 de l'ordre du jour. La note de travail WP/670 porte sur la partie « Généralités » du rapport de la Commission, ainsi que sur son rapport sur le point 34: *Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2019, 2020 et 2021*, elle porte également sur le rapport supplémentaire pour le premier semestre de 2022, et sur le point 35: *Réglementation économique du transport aérien international – Politique*.

4. Le Président souligne que, au titre du point 35 de l'ordre du jour, la Commission économique a fait rapport sur les mesures économiques et financières et l'expérience des États face à l'impact de la pandémie de COVID-19, le travail en cours du Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien (ATRP), l'examen d'une éventuelle élaboration d'un accord international spécifique relatif à la libéralisation des services de fret aérien, ainsi que des éléments d'orientation sur la réglementation économique des exploitations internationales des systèmes d'aéronefs télépilotés. La Commission a entériné la proposition de programme de travail de l'Organisation permettant de poursuivre la libéralisation du transport aérien international, tel qu'exposé par le Conseil de l'OACI.

5. La note de travail WP/673 présente les travaux de la Commission sur le point 36 de l'ordre du jour: *Économie des aéroports et des services de navigation aérienne – Politique*. La Commission a exprimé son soutien aux travaux du Groupe d'experts sur l'Économie des aéroports (AEP) et du Groupe d'experts sur l'Économie des services de navigation aérienne (ANSEP) en cours et approuvé le travail de l'Organisation dans ce domaine pour le prochain triennat, en plus des orientations pour aider les États à répondre à leurs besoins en matière de financement des infrastructures.

6. En ce qui concerne le point 37 de l'ordre du jour : *Données sur l'aviation – Surveillance et analyse*, la Commission a passé en revue le travail sur l'actualisation d'une seule série de prévisions de trafic à long terme dans la planification des activités du Groupe de travail multidisciplinaire (MDWG-LTF) liées à l'analyse des mégadonnées. La Commission a également examiné les progrès réalisés dans la mise au point du cadre méthodologique du compte satellite de l'aviation (ASA) ; et tel que résumé dans la note WP/672, la Commission a entériné le programme des travaux dans le domaine des données de l'aviation pour la prochaine période triennale.

7. S'agissant du point 38 de l'ordre du jour : *Développement économique du transport aérien*, la Commission a passé en revue la Résolution 38/1 : *Exposé récapitulatif des politiques de l'OACI dans le domaine du transport aérien*, moyennant quelques propositions d'amendements, il a été recommandé que la Plénière adopte la Résolution, tel que présenté dans la note WP/671. Dans la même note, la Commission a également rendu compte des discussions portant sur le point 39 de l'ordre du jour : *Autres questions à examiner par la Commission économique*.

8. En l'absence d'observations, la Présidente de l'Assemblée déclare que les rapports suivants de la Commission économique sont approuvés et que la Résolution indiquée est adoptée :

- WP/670 — Partie « Généralités »
 - Point 34 : *Rapport annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2019, 2020 et 2021*
 - Point 35 : *Réglementation économique du transport aérien international – Politique*
- WP/673 — Point 36 : *Économie des aéroports et des services de navigation aérienne – Politique*
- WP/672 — Point 37 : *Données sur l'aviation – Surveillance et analyse*
- WP/671 — Point 38 : *Développement économique du transport aérien (Résolution 38/1)*
 - Point 39 : *Autres questions à examiner par la Commission économique*

Approbation du rapport final du Comité de vérification des pouvoirs

9. Présentant le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs (WP/660), au nom de son Président, M. Estanislao Esono Anguesomo (Guinée Équatoriale), le membre du Comité, M. Augusto Carlos Wilfredo Freyre Layzequilla (Pérou) rappelle qu'à sa première séance plénière, tenue le 26 septembre 2022, l'Assemblée est convenue de la création du Comité de vérification des pouvoirs, et que les délégations de la Guinée Équatoriale, de la Grèce, du Pérou, de la République de Corée et de l'Arabie Saoudite avaient été invitées à désigner des membres.

10. Le Comité de vérification des pouvoirs, composé de M. Estanislao Esono Anguesomo (Guinée Équatoriale), Mme Maria Saranti (Grèce), M. Augusto Carlos Wilfredo Freyre Layzequilla (Pérou), M. Sangdo Kim (République de Corée) et M. Bader Bin Saleh Bin Hamed Al-Sagri (Arabie Saoudite), a tenu sa première réunion le 27 septembre 2022. M. Estanislao Esono Anguesomo a eu l'honneur d'être élu à l'unanimité par le Comité comme son Président.

11. À la deuxième séance plénière, le 27 septembre 2022, le Président a présenté un rapport verbal provisoire et informé l'Assemblée qu'à 15 h ce même jour, des lettres de créance en bonne et due forme ont été reçues de 169 États membres et 48 observateurs.

12. L'Assemblée est convenue, sur recommandation du Comité de vérification des pouvoirs, de prier instamment tous les États et toutes les organisations qui n'avaient pas encore présenté de lettres de créance en bonne et due forme de le faire dès que possible et, entre-temps, en vertu de la Règle 7 du Règlement intérieur permanent de l'Assemblée (Doc 7600), de leur permettre de participer aux délibérations.

13. À sa sixième séance, le 6 octobre 2022, le Comité de vérification des pouvoirs a constaté que les lettres de créance reçues de 181 États membres et 58 observateurs ont été présentées en bonne et due forme.

14. En l'absence d'observations, la Présidente de l'Assemblée déclare que le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs présenté dans la note WP/660 est approuvé.

Approbation des rapports du Comité exécutif sur les points 13 et 26 de l'ordre du jour

15. La Présidente de l'Assemblée, en qualité de Présidente du Comité exécutif, présente une série de rapports sur les points 13 et 26 (notes WP/667 et /675) de l'ordre du jour pour approbation par la Plénière en attendant la publication du rapport sur le point 28 de l'ordre du jour.

16. En l'absence d'observations, la Présidente de l'Assemblée déclare que les rapports suivants du Comité exécutif sont approuvés et les Résolutions comme indiqué sont adoptées :

WP/667 — Point 13 : *Programmes de facilitation*
(Résolutions 13/1, 13/2, 13/3 et 13/4)

WP/675 — Point 26 : *Formation et renforcement des capacités en aéronautique civile*

17. L'Observateur de la CAFAC saisit l'occasion, au nom de la CAFAC et des cinquante-quatre États africains, pour saluer et féliciter la Présidente de l'Assemblée pour l'excellente manière dont elle a géré les travaux de cette Assemblée et du Comité exécutif.

18. La CAFAC se réjouit d'avoir fait partie de cette grande Assemblée des États membres de l'OACI à un moment où l'industrie se remet des effets ravageurs de la pandémie de COVID-19. Le moment choisi par les têtes dirigeantes de l'aviation pour se réunir et débattre des points importants

visant à définir l'orientation politique de l'industrie de l'aviation pour la prochaine période triennale est tellement opportun. Il était également opportun pour l'Observateur de la CAFAC de faire partie de cette Assemblée, ayant récemment repris le rôle lié à ce poste le 1^{er} septembre 2022. Le monde est confronté au changement climatique et à ses effets, cela est devenu une préoccupation majeure, non seulement pour la génération actuelle, mais bien entendu, également pour les futures générations. Les résolutions qui ont été prises aujourd'hui et tout au long de cette Assemblée dans tous les domaines de l'aviation sont cruciales, et leur mise en œuvre ainsi que les actions ultérieures détermineront l'héritage de l'Assemblée pour les prochaines générations.

19. La CAFAC est engagée à travailler avec l'OACI et les États membres, et toutes les parties prenantes dans la perspective d'avancer vers la reconstruction d'un système du transport aérien post-COVID-19 plus résilient et plus dynamique. Les résolutions de la présente Assemblée permettront, de bien des façons, de développer le secteur de l'aviation pour les générations présentes et futures et, bien évidemment, pour l'Afrique. La CAFAC, au travers de projets phares de l'Union Africaine, est engagée à redynamiser par le biais d'accords de collaboration avec ses États membres, ainsi que toutes les autres organisations et parties prenantes partageant le même esprit, à faire progresser l'aviation africaine. Il est important que tous les participants à cette Assemblée se souviennent de la réalité, comme en tout de temps, concernant la nécessité de continuer à s'écouter les uns les autres de manière objective et de parvenir à des positions communes qui promeuvent le principe *Aucun pays laissé de côté*.

20. Attirant l'attention sur le rapport sur le point 28 de l'ordre du jour: *Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif* (note WP/676), le délégué de la Fédération de Russie souligne les vives préoccupations de sa délégation quant à la politisation sans précédent des discussions qui ont porté sur ce point, ce qu'il a jugé plutôt déconcertant. La politisation des travaux de l'OACI a été soumise à deux poids, deux mesures, ce qui constitue une entrave aux réalisations historiques et à l'ensemble du système de l'aviation civile internationale. L'autorité de l'OACI est désormais menacée, y compris dans le domaine de l'environnement. La Fédération de Russie, malgré les défis, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que l'OACI demeure une tribune pour le renforcement de l'amitié et du respect mutuel entre les peuples et les nations du monde. Dans un esprit de coopération, le délégué de la Fédération de Russie propose un bref vote par appel nominal sur le projet de résolution relatif à l'incompatibilité des mesures unilatérales affectant les activités de l'aviation civile internationale avec les dispositions de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, annexée à la note WP/456 présentée par la Fédération de Russie. Il avait espéré que le Comité exécutif approuverait à l'unanimité le projet de résolution, car celui-ci respecte la Convention de Chicago et la déclaration universelle des droits de l'homme qui ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Et sans insister, il invite maintenant l'Assemblée à faire preuve de bonne volonté et à voter en faveur de ce projet de résolution.

21. Le délégué de la France souligne que le projet de résolution a déjà été examiné lors de la 12^e réunion du Comité exécutif le 5 octobre 2022, dont le résultat est que cette résolution a été écartée à la suite d'un vote. Il n'est donc plus nécessaire de l'examiner autrement que dans le contexte de l'examen par la Plénière du rapport sur le point 28 de l'ordre du jour.

22. Répondant à la question de fond et de procédure soulevée par le délégué de la Fédération de Russie, le délégué des Etats-Unis indique qu'il est clair que la Fédération de Russie essaie simplement de distraire l'Assemblée et de faire oublier les problèmes préoccupants de l'heure, à savoir l'agression sans provocation et préméditée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et ses violations persistantes de différents articles de la Convention de Chicago et de la Charte des Nations Unies.

23. Allant dans le même sens, la déléguée du Royaume-Uni déclare qu'au regard de la double immatriculation et de l'exploitation illicite d'aéronefs sans certificat de navigabilité et de la menace grave que fait peser la Fédération de Russie sur la sécurité de l'aviation civile internationale, l'OACI a été contrainte de réagir conformément à son mandat, qui est de préserver la sécurité et la sûreté de l'aviation internationale et de protéger les voyageurs. Quant à la procédure spécifique invoquée par la Fédération de Russie, la déléguée du Royaume-Uni estime qu'elle est irrecevable, étant

donné que le Comité exécutif a déjà décidé de ne pas soutenir les mesures proposées dans la note WP/456 ni d'adopter le projet de résolution qu'elle contient. Il n'est donc pas approprié d'examiner cette question en Plénière.

24. Dans le même ordre d'idées, le délégué de l'Allemagne demande des éclaircissements à la Présidente de l'Assemblée sur la recevabilité de la requête du délégué de la Fédération de Russie en vertu du Règlement intérieur de l'Assemblée, étant donné que le point avait été traité par le Comité exécutif.

25. Le délégué de l'Espagne estime que la discussion en cours en Plénière est sans objet, étant donné que le rapport sur le point 28 de l'ordre du jour n'a pas encore été publié. Dans tous les cas, il rappelle très clairement que le paragraphe 28.17 du texte du projet de rapport sur le point 28 (note WP/662), indique qu'une majorité claire du Comité a décidé de ne pas soutenir les mesures contenues dans la note WP/456. Dans la même veine, il n'y a pas eu de soutien pour l'adoption du projet de résolution proposé par la Fédération de Russie visé à l'appendice de cette note. Cette conclusion figure également dans le rapport final.

26. Le délégué des Etats-Unis souscrit sans réserve à la position des délégués du Royaume-Uni et de l'Allemagne, ainsi que les points de vue du délégué de l'Espagne. Il réitère que la volonté de l'Assemblée a déjà été exprimée par le vote précédent au sein du Comité exécutif, et qu'il est donc tout à fait inapproprié de revenir à nouveau sur cette question en Plénière, surtout sans avoir le rapport sous la main.

Approbation du rapport du Comité exécutif sur le point 28 de l'ordre du jour

27. L'attention se tourne ensuite sur la note WP/676 qui présente le rapport du Comité exécutif sur le point 28 de l'ordre du jour : *Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif.*

28. Se référant à la deuxième ligne du paragraphe 28.24, le délégué de la République populaire démocratique de Corée demande que l'année « 2019 » soit modifiée et remplacée par « 2017 ». En outre, il demande que le texte suivant soit inséré dans le projet de Résolution 28/3, au paragraphe 28.25 : « L'Assemblée demande au secrétariat de l'OACI d'encourager la communication avec les États membres et les parties prenantes concernées sur la question des activités techniques de la République populaire démocratique de Corée en lien avec la mission de l'OACI. »

29. En ce qui concerne la modification proposée au projet de Résolution 28/3, la Présidente de l'Assemblée indique que la dernière phrase du paragraphe 28.20, telle que formulée, couvre déjà la question, car il y est demandé à l'OACI de continuer de dialoguer avec la République populaire démocratique de Corée pour tenter de résoudre ce problème, en espérant que l'OACI fera rapport à la prochaine Assemblée pour répondre à cette requête. Dans ces conditions, elle ne pense pas que le texte supplémentaire demandé soit justifié. Par ailleurs, elle souligne qu'il serait difficile d'introduire maintenant du texte dans le rapport, alors qu'il est en train d'être examiné par la Plénière, car cela pourrait remettre en question l'exactitude du contenu et rouvrir des débats qui étaient déjà été clos.

30. Le délégué de la République Populaire démocratique de Corée répond qu'en raison de problèmes de connexion technique au moment de la réunion du Comité exécutif, il n'a pas pu pleinement participer aux discussions sur le point 28 de l'ordre du jour. En conséquence, il cherche à introduire la proposition de texte supplémentaire à ce dernier stade, mais ce faisant, il fait observer que le texte supplémentaire est conforme aux interventions des États membres durant la réunion du Comité exécutif, notamment celles des délégués de la Chine, de la Fédération de Russie et du Nicaragua.

31. Le délégué de la France indique que la demande du délégué de la République Populaire démocratique de Corée ne devrait pas être acceptée, car elle va à l'encontre des discussions qu'il y a eu

au Comité exécutif. Il estime que le Comité exécutif a déjà sur ce point pris une décision de fond et par conséquent, la demande de la République populaire démocratique de Corée ne peut pas être acceptée à cette étape tardive.

32. Faisant écho à l'intervention précédente, la députée du Royaume-Uni ajoute que la demande d'amendement du projet de résolution va au-delà du mandat de l'Assemblée à ce stade, avis auquel le député de la Colombie souscrit, ainsi que le député du Mexique. Ce dernier souligne également que le Comité exécutif a longuement débattu de cette question et le changement proposé modifierait complètement l'intention de la Résolution 28/3 dans cette coopération avec la République populaire démocratique de Corée, laquelle a été suspendue jusqu'à ce qu'on observe une cessation de tirs de missiles sans notification à partir de ce pays.

33. Le député de la Fédération de Russie rappelle qu'au cours de son intervention lors de la réunion du Comité exécutif sur ce point, il a proposé que le Conseil continue à examiner cette question en se fondant sur le respect des droits souverains des États. Selon lui, l'application de sanctions serait préjudiciable à la sécurité des avions civils de la République populaire démocratique de Corée. Néanmoins, face aux inquiétudes exprimées sur l'amendement du rapport final sur le point 28 de l'ordre du jour à ce stade, le député de la Fédération de Russie suggère que les propositions de la République populaire démocratique de Corée soient plutôt mentionnées dans le procès-verbal de cette réunion de la Plénière.

34. Le député de l'Érythrée saisit l'occasion pour exprimer ses profonds remerciements pour l'excellent travail accompli par la Présidente de l'Assemblée, le Secrétariat et les députés de cette auguste Assemblée. En ce qui concerne le point précédent sur les droits souverains des États membres, il considère que ce qui doit primer avant toute autre chose, c'est la sécurité et la sûreté de la souveraineté des États dans le contexte de l'aviation civile. Selon lui, la République populaire démocratique de Corée a soulevé sa demande en tant qu'État membre de l'OACI et celle-ci aurait dû être traitée avec l'attention qu'elle mérite, comme l'a proposé le député de la Fédération de Russie.

35. La Présidente de l'Assemblée confirme qu'il n'y aurait aucune difficulté à faire figurer les interventions de la République Populaire démocratique de Corée dans le procès-verbal, y compris sa demande de modification du projet de Résolution A28/3, mais qu'au-delà de cela, il n'y a clairement aucun appui à ce stade en faveur de la réouverture des débats sur la reformulation du projet de Résolution de l'Assemblée lui-même.

36. Le député de l'Espagne exprime son soutien à la proposition de solution visant à transcrire cette discussion dans le procès-verbal de la présente réunion. Il estime que ce serait la manière la plus appropriée de répondre à la demande de la République populaire démocratique de Corée. Les députés du Japon et du Pérou partagent ce point de vue, le dernier s'associant également à l'intervention du député du Mexique. Il relève que dans les discussions à venir, il faudra se rappeler qu'au-delà de l'article 1 de la Convention se rapportant aux droits souverains d'un État, il existe aussi certains devoirs en vertu de la Convention vis-à-vis de l'humanité toute entière.

37. En réponse à une question du député de la République populaire démocratique de Corée sur ce qu'on entend par éviter toute activité technique avec son État et si cela inclut le COSCAP-NA, ce qui, pense-t-il, a déjà été traité par la résolution 1718 du Groupe d'experts du comité des sanctions des Nations Unies contre la République populaire démocratique de Corée, la Présidente de l'Assemblée se dit sceptique quant à la valeur de la réouverture maintenant de cet aspect de la discussion. Elle réitère que la question a déjà été discutée à fond au sein du Comité et que par conséquent, la meilleure approche à ce stade serait de transcrire tous les commentaires dans le procès-verbal. Elle invite instamment tous les députés à coopérer pour faire avancer les travaux à cet égard.

38. Comprenant parfaitement la situation, le délégué de la République Populaire démocratique de Corée remercie cordialement la Présidente de l'Assemblée pour son leadership durant cette Assemblée et il adresse également ses sincères salutations au Président du Conseil et au Secrétaire général de l'OACI pour leurs contributions à la réussite de cette session de l'Assemblée. Néanmoins, en sa qualité de chef de délégation, il indique que c'était son obligation de s'opposer fermement et de rejeter le projet de résolution 28/3 concernant les tirs de missiles de son État, ce qu'il considère comme une provocation politique de la part des États Unis et ses alliés. La République Populaire démocratique de Corée regrette également que l'OACI ait adopté une résolution qui demande d'éviter toutes les activités de coopération technique avec un État contractant pour la première fois de son histoire de plus de 78 ans. Il conclut en donnant néanmoins des assurances que la République populaire démocratique de Corée est prête à respecter ses obligations en tant qu'État membre de l'OACI.

39. Le délégué de la Namibie exprime ses sincères remerciements à la Présidente de l'Assemblée pour son leadership, ainsi qu'à son équipe, pour avoir conduit l'Assemblée vers sa conclusion logique. Abordant la question des travaux entrepris par l'Équipe d'enquête d'établissement des faits (FFIT) de l'OACI sur l'incident impliquant le vol Ryanair FR 4978, auquel il est fait référence dans le rapport sur le point 28 de l'ordre du jour, il se demande si cela est conforme aux fonctions de l'Assemblée inscrites dans la Convention au titre de l'article 49 c). En particulier, son interprétation de l'Annexe 13 — *Enquête sur les accidents et les incidents d'aviation*, Appendice 2, est que les rapports sur de tels incidents devraient éviter d'imputer des fautes ou des responsabilités. Toutefois, la formulation du paragraphe 2 du dispositif de la Résolution 28/1, indique que l'Assemblée condamne les actions d'un État, ce qui, d'après lui, revient à l'imputation d'une faute. Si l'incident impliquant le vol Ryanair FR 4978 entre dans le sens de l'Annexe 13, alors, cela voudrait dire que le Conseil n'a pas agi de façon appropriée, mais plutôt qu'il a commis une erreur dans ses responsabilités. Lorsque le Conseil a créé la FFIT, cette dernière a commencé en imputant des fautes à un État membre, ce qui va à l'encontre de l'intention de l'article 55 e) de la Convention. En conséquence, il conteste l'autorité en vertu de laquelle la FFIT effectue son travail. Il affirme que ces points sont valables, car, ils soulignent la nécessité pour l'Assemblée de veiller sur la formulation précise des résolutions à adopter, notamment si elles peuvent être en contradiction avec les dispositions de la Convention de Chicago.

40. Réagissant à l'intervention précédente, le Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures (D/LEB) précise que la création de l'Équipe d'enquête d'établissement des faits (FFIT) sur l'incident impliquant le vol Ryanair FR 4978 relève clairement des fonctions obligatoires du Conseil tel que prévu à l'article 54 de la Convention. À cet égard, le Conseil avait à l'époque défini le mandat et les termes de référence de la FFIT. Cette affaire en particulier n'a pas été rapportée comme un accident et ne relève donc pas du champ d'application de l'Annexe 13 à la Convention, mais a plutôt un rapport avec les enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation.

41. Le délégué de la France est d'accord avec l'interprétation donnée par le Secrétariat. Il déclare que les enquêtes sur l'incident impliquant le vol Ryanair FR 4978 sont fondées sur l'article 55 e) de la Convention et non sur l'Annexe 13, qui concerne les enquêtes de sécurité en cas d'accident.

42. Le Président du Conseil explique en outre que cette affaire a été examinée en long et en large au Conseil et que les enquêtes effectuées par la FFIT n'ont pas été réalisées en vertu de l'Annexe 13, parce que l'affaire ne concernait pas un incident ou un accident au sens de cette Annexe. C'est la raison pour laquelle, le Conseil a défini un mandat spécifique pour la FFIT qui a dirigé l'équipe d'enquête. Conformément à l'article 55 e) de la Convention, le Conseil a procédé à la création de la FFIT vu qu'il avait, à l'époque, reçu une demande d'un État de déterminer ce qui s'était passé dans ce cas en particulier. Le Président rappelle par ailleurs à l'Assemblée que l'OACI ne mène pas d'enquêtes sur les incidents ou accidents d'aviation, car cela relève de la seule responsabilité des États, tel que prescrit à l'Annexe 13.

43. Le délégué de la Fédération de Russie remercie le délégué de la Namibie pour son intervention, qui selon lui contient des aspects utiles qui méritent que le Conseil effectue une analyse plus poussée. Revenant sur le contenu du rapport sur le point 28 de l'ordre du jour, il remercie le

Secrétariat pour le travail remarquable qu'il a accompli en un temps très court afin de finaliser le rapport. Cependant, en rappelant la discussion qui a eu lieu au Comité exécutif, il estime que le rapport n'a pas convenablement reflété les débats qui se sont tenus par rapport aux notes WP/455 et /456. Pour lui, ces deux notes de travail n'ont jamais été discutées de manière appropriée. Au contraire, elles ont été mises en attente et, contrairement à ce qui est indiqué aux paragraphes 28.16 et 28.17 du rapport, un total de 16 délégations fait des interventions sur ce point, y compris ce qu'il considère comme une argumentation forte qui a été présentée par le délégué de l'Afrique du Sud.

44. En l'absence d'autres observations sur le contenu du rapport final, la Présidente de l'Assemblée remercie tous les délégués pour leur patience et leur coopération. Elle déclare que c'est maintenant un plaisir pour elle de proclamer le rapport du Comité exécutif contenu dans la note de travail WP/676, approuvé sous réserve de l'amendement du paragraphe 28.24 tel qu'indiqué dans le paragraphe 28 ci-dessus, approuvé et les résolutions 28/1, 28/2 et 28/3 adoptées.

Délégation à la Présidente de l'Assemblée du pouvoir d'approuver les procès-verbaux de la Plénière

45. La Plénière délègue à la Présidente de l'Assemblée l'autorité d'approuver, en son nom, les procès-verbaux de la 41^e session de l'Assemblée.

Discours de remerciements

46. Au nom de tous les délégués et observateurs, le délégué de l'Australie remercie la Présidente de l'Assemblée, notant qu'elle se verrait désormais accorder la plus haute distinction, celle d'être une légende de l'OACI. Il remercie également le Secrétariat pour son excellent travail, les interprètes et les traducteurs, ainsi que ses collègues délégués. Il fait remarquer qu'ils ont tous traversé l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire de l'aviation internationale en raison de la COVID-19 et qu'il est merveilleux de voir des participants du monde entier réunis dans la même salle ; il se réjouit de pouvoir continuer à travailler en étroite collaboration avec tout le monde à l'avenir. Il remercie également la Présidente et le Secrétaire général pour le magnifique travail et enfin, il souhaite un bon vol retour à tous.

47. Prenant la parole au nom du personnel du Secrétariat, le Chef du Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil (C/ACS) remercie la Présidente de l'Assemblée pour tout ce qu'elle a accompli au cours des deux dernières semaines, et déclare que ce fut un honneur pour l'ensemble du personnel de la servir et la soutenir pendant sa présidence. Il indique qu'elle a effectué un travail remarquable et que durant la session de l'Assemblée, les membres du personnel ont admiré son style et son panache. Pour sa part, cela a été un réel plaisir de travailler à ses côtés et de l'aider à aboutir au succès de l'Assemblée. Enfin, il rassure la Présidente qu'elle fera toujours partie de la communauté du personnel de l'OACI et conclut en offrant à la Présidente un petit cadeau en guise de remerciement de l'Assemblée au nom du personnel.

Remarques finales du Secrétaire général

48. Le Secrétaire général commence par remercier la Présidente de la 41^e Assemblée, Mme Poppy Khoza (Afrique du Sud) pour sa gestion remarquable ainsi que pour les résultats historiques et exceptionnels de cette Assemblée. Il exprime également sa reconnaissance au Président du Conseil et au Secrétariat de l'OACI, dont bon nombre de membres ont sacrifié leurs nuits et leurs week-ends, non seulement au cours de ces deux dernières semaines, mais aussi tout au long de la période de préparation de cet événement et durant le Salon de l'innovation qui l'a précédé.

49. Ce fut un grand honneur de servir en tant que Secrétaire général de cette 41^e session de l'Assemblée. Au cours des deux dernières semaines, cette Assemblée a achevé l'examen formel de plus de 650 notes de travail, ce qui constitue un nouveau record en termes d'efficacité pour l'Organisation

et témoigne immensément des efforts fructueux et grandement appréciés de la Présidente, des vice-présidents de l'Assemblée, des présidents et vice-présidents des comités et des commissions.

50. Cette Assemblée a été la toute première à se tenir dans un format hybride, réunions en présentiel et virtuelles, et cette flexibilité accrue a permis la participation de plus de 2500 délégués de 184 États membres, des États non-membres et de 56 délégations d'observateurs, malgré la présence persistante de la pandémie. En revanche, elle a également augmenté la complexité, le travail, le coût de la préparation et de la tenue de l'Assemblée. De nombreux enseignements ont été tirés et des approches novatrices ont été retenues, qui aideront à la planification et la préparation de la prochaine Assemblée et d'autres événements.

51. Cela a été à la fois un honneur incroyable et une profonde émotion, de diriger ces efforts pour la première fois en tant que Secrétaire général, et il demande que l'on prenne un moment pour saluer les importantes contributions de chacun aux réalisations significatives au profit de l'aviation civile internationale, de tous les États membres de l'OACI et du secteur du transport aérien. Des progrès considérables et très importants ont été réalisés lors de cette Assemblée et sur des sujets d'une importance capitale pour la durabilité de la planète et la résilience du système du transport aérien, qui dessert et connecte ses populations. Les résolutions et les décisions qui ont été adoptées ont imposé à l'OACI un grand nombre de nouvelles exigences et responsabilités. Pour aider l'Organisation à s'acquitter efficacement de cette charge de travail, et à devenir une organisation plus adaptable, plus dynamique et plus innovante et durable, l'Assemblée a également approuvé le budget de l'OACI, y compris une dotation spéciale pour transformer et moderniser l'Organisation, tel que détaillé dans le nouveau plan d'activités. Cette transformation est absolument essentielle à l'heure actuelle si l'OACI veut atteindre les nouveaux objectifs et cibles, et il exprime à tous les États son engagement solennel et son assurance que, avec le Secrétariat, il travaillera en étroite collaboration avec le Conseil pour conduire ces changements au sein du Secrétariat, et faire de l'objectif de transformation de l'OACI une réalité.

52. À l'avenir, l'OACI continuera de compter sur l'appui et les contributions des États pour mener avec succès les activités de renforcement des capacités essentielles dont les États ont besoin et qu'ils attendent. L'OACI compte également sur l'engagement continu et actif des États à l'égard des bureaux régionaux, que ce soit pour promouvoir les informations et les meilleures pratiques des États, pour se tenir au courant des dernières avancées et des priorités dans les États voisins, ou pour s'assurer que leurs positions et perspectives sont écoutées et appréciées dans divers groupes régionaux pertinents.

53. Le Secrétaire général quitte cet événement à la fois galvanisé et inspiré, et il est sûr que de nombreux délégués seront dans le même état d'esprit. En attendant d'avoir la chance de se retrouver à nouveau, que ce soit à Montréal ou dans les États et les régions, il souhaite à tous un retour à la maison en toute sécurité et santé, et un plein succès dans tous les défis auxquels ils font face ensemble dans le cadre de la mobilité et de la durabilité du transport aérien du 21^e siècle.

Remarques finales du Président du Conseil

54. Le Président du Conseil exprime sa profonde gratitude à la Présidente de la 41^e session de l'Assemblée, Mme Poppy Khoza de l'Afrique du Sud, la première femme à présider l'Assemblée depuis 78 ans qu'existe l'OACI, et il se joint au Secrétaire général pour remercier les vice-présidents, les présidents et vice-présidents des comités et des commissions qui ont appuyé les travaux de l'Assemblée.

55. L'OACI est très encouragée de voir un tel niveau d'engagement de la part des États membres et de l'industrie dans les priorités abordées au cours de ces deux dernières semaines. Les résultats combinés ont permis de réaliser des progrès importants, en stimulant l'innovation et la résilience dans le transport aérien, et peut-être, ce qui est plus important que tout, en établissant un consensus international sur les opérations internationales à zéro émissions nettes d'ici 2050. L'adoption

par les États de ce nouvel objectif à long terme de la décarbonisation du transport aérien, à la suite des engagements similaires pris par les groupes de l'industrie, contribuerait de manière importante à la dynamique d'innovation verte et de mise en œuvre qui doit être accélérée au cours des prochaines décennies afin de parvenir à terme à des vols motorisés sans émissions. L'Assemblée a également progressé dans la définition de la manière d'atteindre cet objectif environnemental capital, en favorisant l'innovation accrue dans les technologies, les opérations, les carburants et les coalitions qui seront nécessaires à l'OACI pour atteindre cet objectif. Les accords ACT-SAF signés durant cette Assemblée témoignent de la détermination actuelle des États, et l'accord sur le régime de compensation des émissions et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) est une autre étape importante.

56. En matière d'efficacité et de capacité de la sécurité de l'aviation et de la navigation aérienne, l'Assemblée a approuvé les dernières éditions des plans mondiaux GASP et GANP de l'OACI, réunissant la communauté de l'aviation autour de cibles et de voies communes pour parvenir à un système de transport aérien mondial dynamique, sûr, sécurisé, durable, hautement performant et interopérable. L'OACI a également été encouragée par le fait que l'Assemblée est convenue d'inclure les systèmes critiques de cyber-résilience et de sécurité comme une priorité clé dans la prochaine édition du GANP et a aussi entièrement approuvé les recommandations du volet sécurité de la Conférence de haut-niveau sur la COVID-19 de l'OACI. Les conclusions de cette Conférence ont également été prises en compte dans les accords de l'Assemblée dans le domaine de la facilitation du transport aérien, et notamment en ce qui concerne ses recommandations sur la nécessité de mettre en place une expérience numérique sans contact pour les passagers, soutenue par les nouvelles dispositions de l'OACI en matière de santé publique. Parmi les autres conclusions notables dans ces domaines figurent l'appui pour la révision du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde de l'OACI, et la valeur particulière accordée par l'Assemblée à la nécessité de renforcer la cybersécurité et la cyber-résilience du secteur de l'aviation civile.

57. Concernant le développement économique du transport aérien, l'Assemblée a fortement encouragé la reconnaissance de l'aviation comme un puissant moteur de la relance, la nécessité d'une libéralisation croissante des services aériens et le rôle des opérations de fret aérien pour permettre au monde de demeurer approvisionné et connecté en temps de crise. De plus, l'Assemblée est convenue d'améliorer l'accès aux financements pour la modernisation des infrastructures aéronautiques et des services de navigation aérienne à travers le monde, tandis qu'elle a invité instamment le Groupe d'experts de l'OACI sur la réglementation du transport aérien (ATRP) à accélérer ses travaux sur le projet de *Convention sur les investissements étrangers dans les compagnies aériennes*. Outre ces événements liés aux objectifs stratégiques fondamentaux de l'OACI, le Président se réjouit de voir l'Assemblée entériner l'application de la nouvelle politique de soutien à la mise en œuvre de l'OACI approuvée par le Conseil.

58. L'Assemblée a également souligné la valeur intrinsèque des efforts de coopération et d'assistance techniques de l'OACI pour un renforcement efficace des capacités à l'échelle mondiale, et de son portefeuille de produits et services pour soutenir la relance, la résilience et le développement durable de l'aviation internationale. De même, de nombreux gouvernements d'États membres ont souligné la valeur de l'assistance fournie grâce aux activités et programmes mondiaux de formation en aviation de l'OACI, tout en convenant qu'une nouvelle conférence de l'OACI devrait bientôt être organisée pour évaluer pleinement aussi bien les besoins de compétences en ressources humaines que les besoins en formation pour l'aviation mondiale.

59. Le Président observe, en outre, que les décisions prises lors de cette Assemblée seront déterminantes pour l'avancement des travaux de l'OACI dans le domaine juridique et pour la promotion de l'harmonisation des priorités et programmes de l'OACI avec les besoins connexes des États et des régions dans la poursuite de la réalisation du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. En effet, plusieurs des objectifs socio-économiques du programme de l'Assemblée sont avancés, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes, question qui selon lui exige du secteur de l'aviation une suite plus ambitieuse.

60. Il adresse ses vifs remerciements à tous les délégués et observateurs qui ont contribué aux excellents résultats de l'Assemblée, en particulier pour leur dévouement indéfectible pour dégager un consensus multilatéral face à d'intenses délibérations diplomatiques et à des discussions difficiles. C'est justement cet esprit de coopération mondiale qui devrait continuer à guider et à permettre à tous d'accomplir les travaux assignés par cette 41^e Assemblée.

61. Avant de conclure, le Président se joint également à ceux qui ont adressé des félicitations et des remerciements au Secrétariat, aux interprètes et aux traducteurs, pour le travail accompli et les efforts déployés qui les ont amenés à passer des nuits blanches dans les coulisses pour produire les documents. Il remercie ensuite chaleureusement tous les participants, et avec le Secrétaire général, ils remettent un modeste symbole à la Présidente de l'Assemblée, en souvenir de cet événement.

Remarques finales de la Présidente de l'Assemblée

62. En remerciant le délégué de l'Australie, le Président du Conseil, le Secrétaire général et le Chef C/ACS pour leurs mots aimables à son endroit, la Présidente de l'Assemblée remercie également tous ceux qui ont pris part à cette Assemblée.

63. Il y a un peu plus de dix jours que l'Assemblée a commencé et, en sa qualité de Présidente de l'Assemblée, elle a pris l'engagement de créer un espace sûr pour des délibérations de collaboration et elle espère sincèrement qu'elle a été à la hauteur de cet engagement alors que les participants naviguaient à travers l'ordre du jour qui était devant eux. Cela n'a pas été une tâche facile, mais avec la compréhension et la collaboration de tous, l'atterrissage final s'est déroulé en toute sécurité. Elle a pu voir une communauté de professionnels et d'experts de l'aviation qui a apporté son expertise et ses contributions individuelles et nationales à l'amélioration du secteur de l'aviation civile et elle est éternellement reconnaissante pour l'ambiance qui a été créée au cours de ces dix derniers jours, et encore plus reconnaissante pour la coopération qui a conduit aux résultats de cette Assemblée.

64. Elle reconnaît que les débats ont été assez vifs et même parfois difficiles, mais ce qui importe le plus, c'est que l'esprit de coopération, de compréhension et d'amitié continue de régner entre nous. Le défi consistera à présent à assurer la réussite de la mise en œuvre des conclusions émanant des différents comités et commissions. Tout en souhaitant à tous un repos bien mérité, elle note cependant que la réalité est que le travail de reconstruction et de reconnexion du monde ne fait que commencer. Ce qui a été réalisé au cours des dix derniers jours constitue en effet une formidable base sur laquelle il faut continuer à bâtir et à réaliser ces plans ambitieux, en collaboration avec le Conseil et le Secrétariat au cours des trois prochaines années.

65. Elle invite donc tous les participants à réfléchir sur l'importance de l'aviation civile, ainsi que sur le mandat que chaque État leur a confié pour faire avancer l'aviation civile, protéger les intérêts de cette industrie et assurer son développement continu. Elle relève que dans trois ans, tout le monde se retrouvera à nouveau dans ce forum, mais la question qui se posera alors sera de savoir si les buts qui ont été fixés au cours de ces dix derniers jours ont été atteints.

66. Durant les deux dernières semaines, l'Assemblée a également réélu un nouveau Conseil. À cet égard, la Présidente félicite chaque pays qui s'est présenté avec succès pour un siège au Conseil. Pour assurer le succès et réaliser l'impact des délibérations et des conclusions de ces deux dernières semaines, ces États en particulier devront rester concentrés et diligents et éviter de se laisser distraire par des questions périphériques. Il incombe en effet à tous les États membres de faire bloc derrière le Conseil et de veiller à ce que les deux dernières semaines n'aient pas été vaines. Les nombreuses et brillantes contributions apportées dans les différentes commissions et comités doivent maintenant être mises en valeur. Elle exhorte également le Président du Conseil et le Secrétariat à prendre en considération les précieux enseignements tirés de cette réunion en vue de la préparation de la prochaine Assemblée.

67. En conclusion, La Présidente remercie tout le monde pour la confiance placée en elle dans cette tâche délicate et importante. Elle remercie les quatre vice-présidents, les présidents et vice-présidents des comités et des commissions dont le soutien a permis de gérer plus facilement cette tâche. Elle remercie le Président du Conseil, les membres du Conseil, le Secrétariat et les interprètes pour la planification de cette Assemblée, ainsi que l'esprit de camaraderie qui a prévalu durant les dix derniers jours, dans des circonstances parfois éprouvantes. La Présidente remercie également tous les délégués représentant les différents États membres, les organisations de l'industrie et les observateurs pour leur collaboration et leur soutien, ainsi que toutes les personnes qui ont suivi les délibérations en ligne. Elle remercie aussi son gouvernement qui lui a permis d'être là et confirme qu'elle a tiré de nombreuses leçons durant l'ensemble du processus. Par ailleurs, elle souligne que son expérience en tant que Présidente de l'Assemblée est désormais une expérience inoubliable qu'elle n'échangerait pour rien au monde.

68. Enfin, la Présidente de l'Assemblée souhaite à tous les délégués un bon retour dans leurs pays.

69. La Présidente de l'Assemblée déclare ensuite la 41^e session de l'Assemblée de l'OACI close. La séance a été levée à 15 h 50.

— FIN —

ISBN 978-92-9275-073-2



9 789292 750732